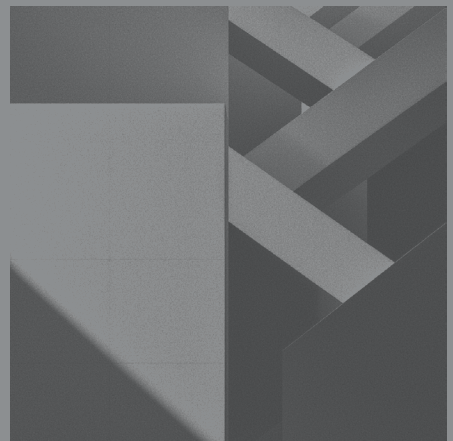
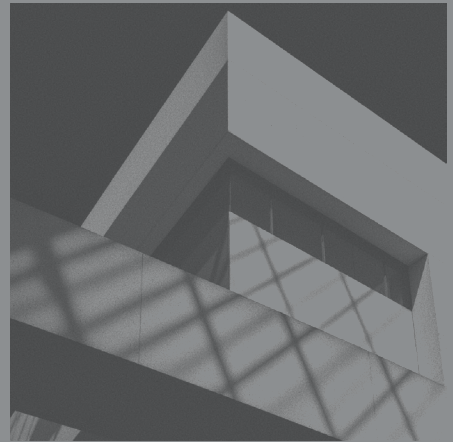
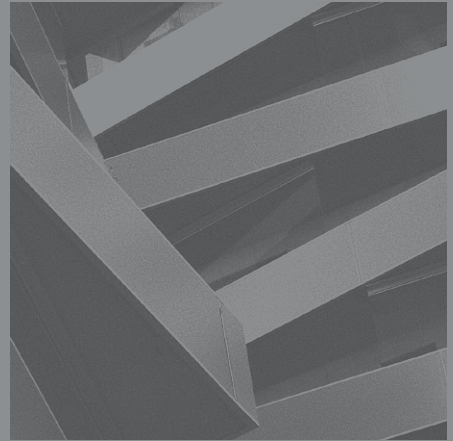




Société Ivoirienne
de Banque
Groupe Attijarwafa bank
Croire en vous



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2025



SOMMAIRE

01.	Mot du Président du Conseil d'Administration	p.02
02.	Liste des Administrateurs	p.04
03.	Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 12 mai 2026	p.06
04.	Rapport de gestion du Conseil d'Administration	p.08
05.	Rapport sur l'évaluation du Conseil d'Administration, des Comités Spécialisés et de chaque Administrateur	p.12
06.	Rapports des Commissaires aux Comptes	p.17
07.	États Financiers 2025	p.45
08.	Chiffres Clés et focus sur l'action SIB 2025	p.49
09.	Résolutions	p.56
10.	Annexes	p.61
	• Comment participer à l'Assemblée Générale Ordinaire	p.62
	• Pouvoir	p.63
	• Informations pratiques	p.64
	• Comité de Direction de la Société Ivoirienne de Banque	p.65
	• Réseau d'agences au 31 décembre 2025	p.66
	• Avis de convocation	p.68

001

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers Actionnaires,

Dans un contexte mondial difficile et exigeant, marqué par la persistance des incertitudes économiques, les tensions géopolitiques et la mutation rapide des modèles de croissance, les institutions financières se doivent de faire preuve de discernement, d'agilité et de résilience.

Notre institution a su, malgré ces défis, préserver une dynamique de croissance soutenue. Elle démontre une nouvelle fois sa capacité d'adaptation en s'appuyant sur des fondamentaux solides.

Dans cet environnement, à la fois porteur et contraignant, la **Société Ivoirienne de Banque (SIB)** poursuit sa trajectoire. Fidèle à sa vocation, elle conjugue performance financière, discipline opérationnelle et contribution active à l'économie ivoirienne.

2025 : Une étape décisive de notre développement

L'exercice 2025 marque un tournant majeur dans notre expansion. Nos indicateurs d'activité témoignent de cette vitalité :

- **Le total de bilan** s'établit à **1 882 milliards de FCFA**, affichant une progression robuste de **12 %**.
- **Nos ressources** atteignent **1 503 milliards de FCFA (+7 %)**.
- **Nos financements** s'élèvent à **1 227 milliards de FCFA (+11 %)**, traduisant concrètement notre engagement constant aux côtés des acteurs économiques.



Des performances financières en constante progression

Dans le prolongement de cette dynamique, notre **Produit Net Bancaire (PNB)** s'élève à **109 milliards de FCFA (+6 %)**, tandis que notre résultat net atteint **56 milliards de FCFA**, en hausse de **11 %**.

Parallèlement, nous avons poursuivi nos efforts d'optimisation, comme en témoigne l'amélioration de notre **coefficient d'exploitation, désormais à 38,6 %**. De surcroît, la **baisse de 30 % du coût du risque** illustre la rigueur de notre gestion et la vigilance constante qui guide nos décisions stratégiques.

Au-delà des chiffres : la solidité d'un modèle et la maîtrise des risques

Ces performances ne sauraient être appréhendées uniquement à travers le prisme des résultats comptables.

Elles reflètent la solidité de notre modèle et la pertinence de nos choix de gouvernance. Dans un environnement marqué par le durcissement des exigences réglementaires, la gestion des risques et la conformité occupent une place centrale. Elles constituent, pour nous, bien plus qu'un impératif : elles sont un véritable levier de confiance et de pérennité.

Une vision inclusive : capital humain et engagement sociétal

Cette progression s'inscrit dans une vision stratégique claire. Nous avons fait le choix d'accompagner une croissance plus inclusive, notamment à travers des partenariats structurants, tout en investissant massivement dans notre capital humain. Nous sommes convaincus que la transformation durable de la banque repose avant tout sur l'excellence de ses talents.

Fidèles à nos engagements de responsabilité sociétale, nous avons maintenu une action de proximité soutenue, avec des initiatives concrètes dans les domaines de la santé et de l'éducation. Au-delà de notre rôle d'intermédiation financière, nous affirmons notre position d'acteur engagé dans la transformation sociale de notre pays.

Transformer notre modèle : l'ambition « IMPULSION 2028 »

Cette ambition trouve toute sa cohérence dans l'opérationnalisation de notre plan stratégique « **IMPULSION 2028** ». À travers cette feuille de route, nous structurons

notre action autour de leviers essentiels : la digitalisation, l'excellence opérationnelle et le soutien renforcé au tissu des PME. Nous accordons également un point d'honneur à l'autonomisation des femmes, concrétisée par notre partenariat stratégique avec la SFI.

Dans cette quête d'excellence, nous bénéficions d'un atout déterminant : notre appartenance au groupe panafricain **Attijariwafa bank**. Cette affiliation nous permet de conjuguer les standards internationaux les plus exigeants avec la force de notre ancrage local, consolidant ainsi notre capacité à innover pour nos clients.

Votre confiance, socle de notre réussite

Chers Actionnaires

Dans un monde en mutation, une conviction demeure : la performance durable repose sur l'équilibre entre ambition et maîtrise, entre croissance et prudence.

Votre confiance constitue le fondement de notre action. Elle nous engage à maintenir un haut niveau d'exigence et à inscrire chacune de nos décisions dans une perspective de long terme. Je tiens à vous exprimer ma profonde gratitude pour votre fidélité. Je salue également le professionnalisme de nos collaborateurs et le soutien constant de nos partenaires.

Forts de ces acquis, nous poursuivrons notre trajectoire avec rigueur et détermination, au service d'une économie en transformation et d'une création de valeur durable pour tous.

Je vous remercie.

M. Georges N'DIA COFFI

Président du Conseil d'Administration

002

LISTE DES

ADMINISTRATEURS

L'ÉTAT DE COTE D'IVOIRE

Représenté par Monsieur Abdoul Kader CISSE -

La Société ATTIJARI WEST AFRICA « AWA »

En la personne de son Représentant Permanent, Monsieur Daouda COULIBALY

Administrateurs personnes physiques, non actionnaires, non exécutifs

Monsieur Léon Georges N'DIA COFFI, Président du Conseil d'Administration -

Monsieur Mohamed EL KETTANI -

Monsieur Ismaïl DOUIRI -

Monsieur Boubker JAI

Monsieur Omar BOUNJOU -

Monsieur Talal EL BELLAJ -

Administrateurs personnes physiques indépendants, non actionnaires, non exécutifs

Monsieur Ismaila Patrick M'BENGUE -

Monsieur Baba ZOUMANIGUI -

Monsieur Serge-Auguste KOUAKOU -

Monsieur Abdoulaye CAMARA -

Ces mandats d'Administrateurs, renouvelés par AGM SIB du 04 juin 2024, valables pour une durée de six (6) ans, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera en 2030 sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2029.

003

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUANT À TITRE ORDINAIRE

- A** PRÉSENTATION DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE SOCIAL CLOS AU 31 DECEMBRE 2025 -
- B** PRÉSENTATION DU RAPPORT DES RESULTATS DE L'EVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DE SES COMITES SPECIALISES ET DE SES ADMINISTRATEURS -
- C** PRESENTATION DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS AU 31 DECEMBRE 2025 -
- D** PRESENTATION DU RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 438 DE L'ACTE UNIFORME OHADA RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET GIE ET A L'ARTICLE 45 DE L'ORDONNANCE PORTANT REGLEMENTATION BANCAIRE -
- E** APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS AU 31 DECEMBRE 2025 -
- F** APPROBATION DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 438 DE L'ACTE UNIFORME OHADA RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET GIE -
- G** AFFECTATION DU RESULTAT -
- H** QUITUS A DONNER AUX ADMINISTRATEURS ET DECHARGE AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXECUTION DE LEUR MISSION AU COURS DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS AU 31 DECEMBRE 2025 -
- I** FIXATION DU MONTANT DE L'INDEMNITE DE FONCTION DES ADMINISTRATEURS AU TITRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION -
- J** PRISE D'ACTE DE LA DESIGNATION D'UN REPRESENTANT PERMANENT D'UN ADMINISTRATEUR PERSONNE MORALE-
- K** RATIFICATION DE LA MISE A JOUR DE TROIS (3) CONVENTIONS REGLEMENTEES -
- L** DESIGNATION D'UN DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET DE SON SUPPLEANT AUPRES DE LA SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE -
- M** POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES LEGALES -

004

**RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**



Mesdames, Messieurs,
Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour vous présenter le rapport sur les conditions d'exploitation de notre Société au cours de l'exercice 2025 et soumettre à votre approbation les états financiers de l'exercice social clos au 31 décembre 2025.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

Dans un environnement international encore marqué par les effets persistants des tensions géopolitiques et par la poursuite de la normalisation des politiques monétaires, la croissance économique mondiale en 2025 évolue à un rythme mesuré. Dans ce contexte contrasté, l'Afrique de l'Ouest se distingue par une amélioration progressive de ses fondamentaux macro-économiques, portée par une inflation en net repli et par un regain d'activité.

En Côte d'Ivoire, l'économie confirme sa résilience et demeure sur une trajectoire de croissance robuste, avec une expansion attendue de 6,3% en 2025, en lien avec la solidité des filières agricoles, la dynamique favorable des secteurs des hydrocarbures et des mines, ainsi que par la contribution significative des services, en particulier les télécommunications. Les investissements publics structurants et la vigueur de la demande intérieure continuent de jouer un rôle moteur dans le maintien de cette dynamique.

Parallèlement, l'inflation poursuit son mouvement de décélération et devrait s'établir autour de 1%, bien en-deçà du seuil communautaire de 3%, sous l'effet combiné du reflux des prix internationaux des matières premières et de la conduite prudente de la politique monétaire par la BCEAO.

Au niveau du secteur bancaire ivoirien, l'exercice 2025 est marqué par un ralentissement de la progression du crédit, dans un contexte d'assouplissement monétaire modéré. La Banque Centrale a procédé à une baisse de 25 points de base de ses taux directeurs, portant le principal taux directeur à 3,25% et le taux du guichet de prêt marginal à 5,25%, niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2025, traduisant une volonté de soutien à l'activité tout en préservant la stabilité macroéconomique.

PRINCIPALES RÉALISATIONS ET AVANCÉES STRATÉGIQUES

Au cours de l'exercice 2025, la Société Ivoirienne de Banque (SIB) a poursuivi le renforcement de son dispositif de gouvernance et l'adaptation de son organisation afin d'accompagner efficacement la mise en œuvre de ses ambitions stratégiques.

À cet égard, la nomination d'un Directeur Général Adjoint en charge du Commercial constitue une étape structurante, venant consolider le pilotage stratégique des activités commerciales et renforcer l'exécution de la stratégie de développement. Cette évolution s'est accompagnée d'une réorganisation ciblée du pôle Commercial Entreprises, visant à améliorer la performance, la coordination et l'efficacité opérationnelle.

Au-delà des évolutions organisationnelles, l'exercice 2025 a été marqué par des avancées significatives en matière de développement et de transformation, portées par la mise en œuvre progressive du Plan stratégique « IMPULSION 2028 ». Parmi les réalisations majeures figurent :

- le lancement de deux nouveaux produits stratégiques, venant enrichir l'offre de la banque et renforcer sa proposition de valeur auprès de ses clients ;
- la mise en production du projet d'interopérabilité, facteur clé d'amélioration de la fluidité des opérations et de l'efficacité des processus ;
- la conclusion d'un partenariat structurant avec l'École Nationale Supérieure de Statistique et d'Économie Appliquée (ENSEA). Ce partenariat illustre la volonté affirmée de la Société Ivoirienne de Banque (SIB) de placer le capital humain au cœur de sa transformation, en anticipant les compétences clés nécessaires à l'évolution des métiers bancaires et à la création de valeur durable.

La Société Ivoirienne de Banque (SIB) maintient sur l'exercice 2025, sa notation financière (AA- à long terme et A1 à court terme), et note le relèvement de la perspective à long terme de stable à positive, évolution qui traduit la reconnaissance des efforts engagés et des progrès réalisés par l'institution au cours de la période sous revue.

PERFORMANCES FINANCIÈRES CLÉS

Soutenue par la confiance constante de sa clientèle, la Société Ivoirienne de Banque (SIB) a maintenu une trajectoire de croissance solide, confortant son positionnement en tant qu'acteur bancaire de référence sur son marché.

DONNÉES (EN MILLIARDS FCFA)	31/12	31/12	VARIATION	
	2024	2025	VALEUR	%
TOTAL BILAN	1 685	1 882	196	12%
CRÉDITS À LA CLIENTÈLE	1 101	1 227	125	11%
DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE	1 399	1 503	105	7%
CAPITAUX PROPRES	187	205	18	9%

DONNÉES (EN MILLIARDS FCFA)	31/12	31/12	VARIATION	
	2024	2025	VALEUR	%
PRODUIT NET BANCAIRE	102,8	108,7	5,9	6%
FRAIS GÉNÉRAUX	-40,1	-41,9	1,8	4%
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	62,6	66,7	4,1	7%
COÛT DU RISQUE	-5,2	-3,6	-1,6	-30%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	57,4	63,1	5,7	10%
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	57,5	63,0	5,5	10%
RÉSULTAT NET	50,2	55,6	5,4	11%
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	39,05%	38,59%		-46bp
RENTABILITÉ (ROE)	30,56%	27,16%		32bp

La collecte de ressources a ainsi enregistré une progression significative de 7% par rapport à 2024, pour s'établir à 1 503 milliards XOF à la clôture de l'exercice 2025.

Parallèlement, les financements octroyés ont progressé de 11%, atteignant 1 227 milliards XOF, traduisant la capacité de la Banque à accompagner de manière active l'ensemble des segments de clientèle. Ainsi, le total de bilan s'est consolidé à 1 882 milliards XOF au 31 décembre 2025 en hausse de 12% en glissement annuel.

Dans cette dynamique, les indicateurs de rentabilité affichent une orientation très positive. Le Produit Net Bancaire (PNB) ressort à 109 milliards XOF, en augmentation de 6%.

Les frais de gestion, qui s'élevaient à 42 milliards XOF en 2025, connaissent une hausse maîtrisée de 4% en glissement annuel, traduisant une discipline rigoureuse en matière de contrôle des charges. Cette maîtrise opérationnelle a permis une amélioration notable du coefficient d'exploitation, qui se renforce de 46 points de base pour atteindre 38,6% à fin décembre 2025, renforçant ainsi la compétitivité de l'établissement et sa capacité à créer durablement de la valeur.

Le coût du risque s'établit à 3,6 milliards, en recul de 30% par rapport à l'exercice précédent, reflète une politique de gestion des risques prudente, rigoureuse et efficacement pilotée.

La SIB clôture ainsi l'exercice sur une performance globale remarquable, avec un résultat net de 56 milliards XOF, en progression de 11% par rapport à décembre 2024. Cette évolution confirme la solidité du modèle économique et la capacité de l'Institution à générer une croissance rentable et durable dans un environnement exigeant. Par ailleurs, la Banque respecte l'ensemble des ratios prudentiels et dispose d'un niveau de fonds propres robuste, avec un ratio de solvabilité supérieur à 14%, nettement au-dessus du seuil réglementaire.

Cette performance globale est le fruit d'une stratégie agile fondée sur l'innovation, l'optimisation continue des processus et le renforcement constant de la relation client.

Au regard de ces résultats, le Conseil d'Administration de la Société Ivoirienne de Banque (SIB), proposera à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle la distribution d'un dividende brut de 425 XOF par action, correspondant à un rendement estimé à 7,39% sur la base du cours au 31 décembre 2025. Cette performance s'accompagne d'une progression annuelle de 61,74% du cours de l'action, illustrant la confiance accrue des investisseurs dans les fondamentaux et les perspectives de la SIB.

PERSPECTIVES

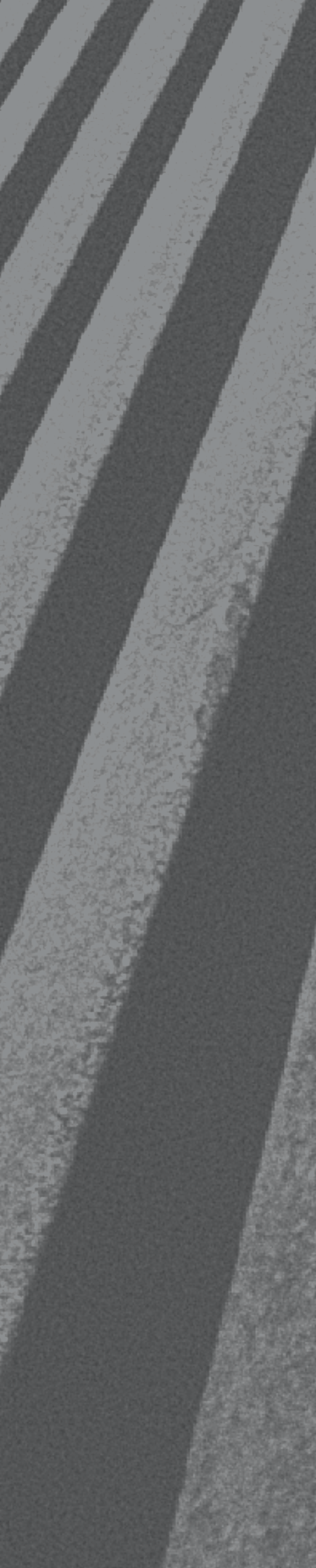
Dans un environnement en profonde mutation, la Société Ivoirienne de Banque (SIB) poursuit avec constance l'exécution de son Plan Stratégique « IMPULSION 2028 », guidée par une vision claire de création de valeur durable.

Forte de fondamentaux solides, sur l'exercice 2026, elle accélérera la modernisation de ses services, renforcera ses standards de gouvernance et développera des solutions adaptées aux besoins évolutifs de ses clients. Résolument tournée vers l'avenir, la SIB entend continuer à jouer un rôle actif dans le financement de l'économie ivoirienne.

La SIB remercie l'ensemble de ses Actionnaires, Collaborateurs, Clients et Partenaires pour leur confiance et leur engagement, qui constituent le socle de notre ambition collective.

005

**RAPPORT SUR L'ÉVALUATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,
DES COMITÉS SPÉCIALISÉS ET
DE CHAQUE ADMINISTRATEUR**



Chers Actionnaires,
Conformément à la circulaire N° 01-2017/CB/C du 27
septembre 2017 relative à la Gouvernance
des Etablissements de Crédits et des Compagnies
Financières de l'UMOA, nous soumettons à
votre approbation les résultats de l'évaluation du Conseil
d'Administration, de ses Comités
Spécialisés et de chaque Administrateur.

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

Le Système de Gouvernance mis en place respecte les principes généraux du Gouvernement d'Entreprise. Ce système se compose de quatre Comités Spécialisés, issus du Conseil d'Administration.

Comités issus du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration (CA) est constitué d'un groupe de personnes, morales ou physiques (les administrateurs), dont un président et un secrétaire nommé par l'assemblée des actionnaires. Toute personne morale membre du CA désigne une personne physique pour la représenter. L'organisation, le fonctionnement et les prérogatives du Conseil d'Administration sont fixés par les statuts de la banque et dépendent du droit OHADA et des dispositions réglementaires édictées en la matière.

• Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est chargé d'assister l'organe délibérant dans les domaines de l'information financière, du contrôle interne, y compris l'audit interne. Le Secrétariat du Comité d'Audit est assuré par le responsable de la fonction audit.

Le Comité d'Audit est composé de 3 membres permanents non exécutifs dont 2 indépendants, choisis parmi les membres du Conseil d'Administration et se réunit au moins 3 fois par an et chaque fois qu'il le juge nécessaire sur convocation de son Président.

COMITÉS SPÉCIALISÉS	COMPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2025	QUALITÉ DES ADMINISTRATEURS	
		NON ACTIONNAIRES NON EXÉCUTIFS	INDÉPENDANTS
COMITÉ D'AUDIT	M. OMAR BOUNJOU (PDT)	✓	
	M. ISMAILA PATRICK M'BENGUE	✓	✓
	M. ABDOULAYE CAMARA	✓	✓

• Comité des Risques

Le Comité des Risques est chargé d'assister l'organe délibérant dans sa mission de surveillance de la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques de l'établissement. Pour l'exercice de ses attributions, le Comité des Risques doit être composé de membres disposant d'une expérience avérée en matière de gestion des risques. Le Secrétariat du Comité des Risques est assuré par le responsable de la fonction risques.

Le Comité des Risques est composé de 3 membres permanents non exécutifs dont 2 indépendants, choisis parmi les membres du Conseil d'Administration et se réunit au moins 2 fois par an et chaque fois qu'il le juge nécessaire sur convocation de son Président.

COMITÉS SPÉCIALISÉS	COMPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2025	QUALITÉ DES ADMINISTRATEURS	
		NON ACTIONNAIRES NON EXÉCUTIFS	INDÉPENDANTS
COMITÉ DES RISQUES	M. TALAL EL BELLAJ (PDT)	✓	
	M. BABA ZOUMANIGUI	✓	✓
	M. SERGE-AUGUSTE KOUAKOU	✓	✓

• Comité de Rémunération

Le Comité de Rémunération est chargé d'assister l'organe délibérant dans sa mission relative à la rémunération des Administrateurs, du directeur général, des autres membres de l'organe exécutif et des cadres supérieurs de l'établissement.

Le Comité de Rémunération est composé de 3 membres permanents non exécutifs dont 2 indépendants, choisis parmi les membres du Conseil d'Administration et se réunit au moins 2 fois par an et chaque fois qu'il le juge nécessaire sur convocation de son Président.

COMITÉS SPÉCIALISÉS	COMPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2025	QUALITÉ DES ADMINISTRATEURS	
		NON ACTIONNAIRES NON EXÉCUTIFS	INDÉPENDANTS
COMITÉ DE RÉMUNÉRATION	M. ISMAIL DOUIRI (PDT)	✓	
	M. SERGE-AUGUSTE KOUAKOU	✓	✓
	M. ABDOULAYE CAMARA	✓	✓

• **Comité de Gouvernance et de Nomination**

Le Comité de Gouvernance et de Nomination est chargé d’assister l’organe délibérant dans le processus de sélection de nouveaux Administrateurs et de la nomination des membres de l’organe exécutif. Le Comité est également chargé de :

- ▶ Veiller à ce que le processus de nomination et de renouvellement soit organisé d’une manière rigoureuse, objective, professionnelle et transparente ;
- ▶ Mettre en place une procédure clairement définie pour la nomination des membres des organes de gouvernance ;
- ▶ S’assurer en permanence que les procédures établies sont transparentes et respectées ;
- ▶ Veiller à ce que l’établissement dispose d’un plan de succession adéquat pour les postes de direction et s’assurer que les successeurs envisagés soient qualifiés et répondent aux critères de compétence et d’honorabilité requis ;
- ▶ Identifier, traiter, voire éliminer les situations de conflit d’intérêts qui émanent du processus de nomination en vue de veiller à l’objectivité et à l’indépendance du Conseil d’Administration par une sélection adéquate de ses membres ;
- ▶ Participer au processus d’évaluation des organes de gouvernance ;
- ▶ Identifier les administrateurs indépendants potentiels à retenir ;
- ▶ Veiller à ce qu’une seule personne ou un groupe de personnes ne domine le Conseil d’Administration au détriment des intérêts de l’établissement dans son ensemble ;
- ▶ Formuler des avis et recommandations au Conseil d’Administration sur la politique de ressources humaines de l’établissement ;
- ▶ Prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir une gestion saine sur les plans des moyens humains des fonctions de contrôle, notamment le contrôle interne, l’audit et la gestion des risques ;
- ▶ S’assurer que les rôles et les obligations des différentes fonctions au sein de l’organe exécutif, y compris ceux du Directeur Général, sont clairement délimités ;
- ▶ Œuvrer pour l’adhésion de l’ensemble du personnel aux principes d’éthique et de professionnalisme ainsi qu’aux saines pratiques en matière de gouvernance.

Le Comité de Gouvernance et de Nomination est composé de 3 membres permanents non exécutifs dont 2 indépendants, choisis parmi les membres du Conseil d’Administration et se réunit au moins 2 fois par an et chaque fois qu’il le juge nécessaire sur convocation de son Président.

COMITÉS SPÉCIALISÉS	COMPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2025	QUALITÉ DES ADMINISTRATEURS	
		NON ACTIONNAIRES NON EXÉCUTIFS	INDÉPENDANTS
COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DE NOMINATION	M. DAOUDA COULIBALY (PDT)	✓	
	M. ISMAILA PATRICK M’BENGUE	✓	✓
	M. BABA ZOUMANIGUI	✓	✓

ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS SPÉCIALISÉS AU TITRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU TITRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION -

Les évaluations soumises aux administrateurs portent sur les points suivants :

- ✓ L'agenda et le planning du Conseil d'Administration -
- ✓ La composition du Conseil d'Administration -
- ✓ L'évaluation de la performance -
- ✓ L'implication des Membres du Conseil d'Administration -
- ✓ Le leadership du Président du Conseil d'Administration -
- ✓ Les reporting -
- ✓ La structure de la Gouvernance de la banque -
- ✓ Les questions subsidiaires -

Les Membres du Conseil d'Administration sont globalement d'accord sur les sujets soumis à leur appréciation.

Toutefois, certains Administrateurs ont formulé les recommandations suivantes :

Il serait opportun de dissocier les échanges relatifs aux orientations stratégiques globales de la Banque des séances ordinaires du Conseil d'Administration. À cet effet, l'organisation d'une session dédiée d'environ quatre heures, en amont ou en aval du Conseil, animée par un facilitateur interne/externe, permettrait d'approfondir les réflexions et d'en renforcer l'efficacité et l'impact.

AU TITRE DU COMITE D'AUDIT

Les Membres du Comité des Risques sont globalement d'accord sur les points soumis à leur appréciation. Aucune observation n'a été formulée.

AU TITRE DU COMITE DES RISQUES

Les Membres du Comité des Risques sont globalement d'accord sur les points soumis à leur appréciation. Aucune observation n'a été formulée.

AU TITRE DU COMITE DU COMITE DE REMUNERATION

Les Membres du Comité de Rémunération sont globalement d'accord sur les points soumis à leur appréciation. Aucune observation n'a été formulée.

AU TITRE DU COMITE DU COMITE DE GOUVERNANCE ET DE NOMINATION

Les Membres du Comité de Gouvernance et de Nomination sont globalement d'accord sur les points soumis à leur appréciation.

Toutefois, certains Administrateurs ont formulé la recommandation suivante :

Il serait également pertinent de partager, lorsque disponibles, les meilleures pratiques observées au sein d'autres institutions financières de la région, afin d'enrichir les réflexions et d'alimenter les axes d'amélioration de la Banque.

Au cours de cet exercice 2026, la SIB poursuivra ses efforts afin de répondre aux attentes formulées par les Administrateurs pour l'efficacité des Instances de Gouvernance.

006

**RAPPORT
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE (SIB), S.A.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIER ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE (SIB), S.A.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'attention des Actionnaires de la SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE (SIB), S.A.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, sur :

- l'audit des états financiers annuels de SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE (SIB), S.A tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et la réglementation bancaire ainsi que les autres informations ;

I- Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels ci-joints de SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE, S.A, comprenant le bilan et le hors bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat ainsi que les notes annexes aux états financiers annuels.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire révisé (PCB) de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (« ISA »), conformément aux prescriptions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu

de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers de synthèse annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA précité, et des règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

En effet, conformément à l'instruction 26-11-2016 de la BCEAO relative à la comptabilisation et l'évaluation des créances en souffrance, les créances classées douteuses ou litigieuses qui n'ont pas pu être recouvrées au terme du cinquième exercice suivant leur classement doivent être comptabilisées en perte sur créances irrécouvrables avec reprise corrélative des provisions constituées.

Au 31 décembre 2025, les comptes de la SIB présentent des créances douteuses et litigieuses dont l'ancienneté excède cinq ans, pour un montant total, bilan et hors bilan confondus, de 34 064 millions de FCFA, provisionnées à hauteur de 100%. La déductibilité fiscale de ces pertes étant assujettie à la justification de l'épuisement des voies et recours, la Banque n'a pas procédé à la constatation en pertes de ces créances.

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements de signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance significative des encours bruts de la clientèle au 31 décembre 2025 qui s'élèvent à FCFA 1 289 695 millions, dont FCFA 82 843 millions de créances en souffrance dépréciées à hauteur de FCFA 62 975 millions, soit un taux de dépréciations de 76%. Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances en souffrance et à leurs dépréciations, de même que les compléments d'informations sur les détails de ces postes des états financiers sont donnés dans les annexes 4.1 et 4.5 des notes annexes aux états financiers.

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle,
- la fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur,
- les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Nous avons en outre déterminé pour l'ensemble du portefeuille de la Banque, si des indicateurs de déclassement en engagements douteux et litigieux existaient à la date de notre audit au regard de l'instruction n°026-11-2016 de la BCEAO relative à la comptabilisation et à l'évaluation des engagements en souffrance, et apprécié les développements intervenus postérieurement à la clôture sur les clients en portefeuille afin d'évaluer le niveau de provision déterminé par la Banque et constaté dans ses livres au 31 décembre 2025.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis par la Direction Générale et arrêtés par le Conseil d'Administration le 12 février 2026.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers de synthèse annuels conformément aux règles et méthodes éditées par le Plan Comptable Bancaire révisé (PCB) de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation des états financiers de synthèse annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la Banque.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des Commissaires aux Comptes.

II- Vérifications spécifiques prévues par la loi, la réglementation bancaire et les autres informations

II.1 Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Président du Conseil d'Administration relatif à la gouvernance et aux procédures de contrôle interne et des documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de procéder aux vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers annuels ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

II.2 Vérifications spécifiques prévues par la réglementation bancaire

Respect de la réglementation bancaire

Les points relatifs au respect de la réglementation bancaire font l'objet de rapports séparés adressés à la Direction Générale de la Banque, conformément à l'article 16 de la circulaire n°002-2018/CB/C de la BCEAO relative aux conditions d'exercice du commissariat aux comptes auprès des établissements de crédit et des compagnies financières de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMO).

Encours de crédits accordés aux personnes participant à la direction, à l'administration, à la gérance, au contrôle et au fonctionnement de la Banque

Conformément à l'article 45 de l'ordonnance n°2009-385 du 1er décembre 2009 portant réglementation bancaire, nous devons vous rendre compte de tous les prêts ou garanties consentis par la Banque à ses dirigeants, à ses principaux actionnaires ou associés ou aux entreprises privées dans lesquelles les personnes visées ci-dessus exercent des fonctions de direction, d'administration, de gérance, ou détiennent plus du quart du capital social.

L'encours global des crédits accordés aux personnes susvisées s'élève à FCFA 7 684 millions, représentant 4,84% des fonds propres effectifs de la Banque.

Abidjan, le 17 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars, S.A.



Elvis D'OLIVEIRA
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Grant Thornton Audit Côte d'Ivoire, S.A.S



Missa KONE
Expert-Comptable Diplômé
Associé

ANNEXE 1 PORTANT SUR LES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (« ISA ») conformément aux prescriptions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables de Côte d'Ivoire (le cas échéant, le Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA)) et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA.
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil

d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit.

Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE (SIB), S.A.

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES ET SUR LES PRÊTS ET GARANTIES RELEVANT DE L'ARTICLE 45 DE L'ORDONNANCEN°2009-385 DU 1^{ER} DECEMBRE 2009 PORTANT RÉGLEMENTATION BANCAIRE.

Etabli en application des dispositions des articles 440 à 442 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE) et de l'article 45 de l'ordonnance n° 2009-385 du 1^{er} décembre 2009 portant réglementation bancaire.

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de des articles 440 à 442 de l'Acte Uniforme du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique (GIE), nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte uniforme.

Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes conclues entre la société et l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10 % du capital social, directeur général ou directeur général adjoint ou entre la société et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10 % du capital social, directeur général ou directeur général adjoint serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur, directeur ou tout autre mandataire social.

Ce rapport ne concerne pas les conventions normales portant sur les opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Aussi, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours des exercices antérieurs.

Par ailleurs, en application de l'article 45 de l'ordonnance n° 2009-385 du 1^{er} décembre 2009 portant réglementation bancaire, nous devons vous rendre compte de tous les prêts ou garanties consentis par la Banque à ses dirigeants, à ses principaux actionnaires ou aux entreprises privées dans lesquelles les personnes visées ci-dessus exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance, ou détiennent plus du quart du capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les pratiques de la profession applicables en Côte d'Ivoire ; ces pratiques requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conformément aux dispositions de l'article 440 à 442 de l'acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique (G.I.E.), nous vous prions de trouver ci-après la liste des conventions réglementées.

1. CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application des articles 441 et 447 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, nous vous présentons les conventions suivantes, conclues au cours de l'exercice 2025 et soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale.

1.2.1. Convention d'assistance technique conclue entre la SIB et ATTIJARI WEST AFRICA

Administrateur concerné ou Dirigeant

ATTIJARI WEST AFRICA, représenté par Monsieur Daouda COULIBALY.

Nature et objet

Cette convention porte sur la fourniture de prestations d'appui technique et de support opérationnel au profit de la holding, incluant notamment la gestion de la paie, le traitement des règlements fournisseurs, ainsi que des services d'assistance en matière d'achats, de logistique, de communication et d'informatique.

Modalités

Cette convention a été signée le 23 mai 2025 et autorisée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion ordinaire du 27 novembre 2025.

Les tarifs des services sont fixés pour une année donnée et sont révisés annuellement en janvier. Les factures sont adressées semestriellement.

Effets financiers

Les produits relatifs à ces prestations comptabilisés par la SIB, se sont élevés à FCFA 6 780 000 hors taxes, au titre de l'exercice 2025.

1.2.2. Convention de service entre ATTIJARI IT AFRICA et la SIB

Administrateur concerné

ATTIJARIWABA BANK, représenté par Monsieur Mohamed EL-KETTANI

Nature et objet

Cette convention porte sur la fourniture de prestations de services informatiques au profit de la banque, incluant notamment l'hébergement des infrastructures dans les datacenters du groupe, l'exploitation et la supervision des plateformes et applications, la maintenance des systèmes, ainsi que des services d'administration et de support technique.

Modalités

Cette convention a été signée le 02 janvier 2025 et autorisée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion ordinaire du 27 novembre 2025.

Les tarifs des services sont fixés pour une année donnée et sont révisés annuellement en janvier. Les factures sont adressées trimestriellement.

Effets financiers

Les charges comptabilisées au titre de cette convention se sont élevées à FCFA 1 555 071 578, toutes taxes comprises au titre de l'exercice 2025.

1.2.3. Convention de services monétiques entre ATTIJARI PAYMENT PROCESSING et la SIB

Administrateur concerné

ATTIJARIWABA BANK, représenté par Monsieur Mohamed El-KETTANI

Nature et objet

Cette convention porte sur la fourniture de prestations de services monétiques au profit de la banque, incluant notamment la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures techniques et applicatives, le traitement des transactions GAB et TPE, la gestion des risques et de la fraude, ainsi que des services de support, d'administration et de back-office associés.

Modalités

Cette convention a été signée le 16 juin 2025 et autorisée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion ordinaire du 27 novembre 2025

En application de cette convention, les tarifs des services sont fixés pour une année donnée et sont révisés annuellement en janvier.

Effets financiers

Les charges comptabilisées au titre de cette convention se sont élevées à FCFA 523 032 565, toutes taxes comprises au titre de l'exercice 2025.

2. CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article 440 alinéa 6 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1. Convention de partenariat conclue entre la SIB et ATTIJARI WEST AFRICA

Administrateur concerné ou Dirigeant

ATTIJARI WEST AFRICA, représenté par Monsieur Daouda COULIBALY

Nature et objet

Cette convention a pour objet de définir les modalités d'un partenariat entre ATTIJARI WEST AFRICA (AWA) et sa filiale bancaire, la Société Ivoirienne de Banque (SIB), visant à accorder aux collaborateurs aux collaborateurs d'AWA des conditions tarifaires préférentielles pour l'octroi de crédits immobiliers et de crédits à la consommation.

Modalités

Les demandes de prêts immobiliers ou à la consommation du personnel d'AWA seront traitées selon les conditions applicables aux agents de la SIB et définies dans la politique des risques salariés de la Banque.

Effets financiers

Le montant total de prêts immobiliers et à la consommation accordés au personnel d'AWA au cours de l'exercice 2025 s'élève à FCFA 67 000 000.

2.2. Convention de prestations de services conclue entre la SIB et ATTIJARIWABA BANK (AWB)

Administrateur concerné ou Dirigeant

ATTIJARIWABA BANK, représenté par Monsieur Mohamed EL KETTANI

Nature et objet

Cette convention a pour objet de définir les modalités de refacturation, par ATTIJARIWABA BANK à la SIB, des frais engagés dans le cadre de la participation au Forum International Afrique Développement (FIAD) 2024.

Modalités

La SIB s'engage à régler le montant refacturé par Attijariwaba Bank, correspondant à sa quote-part de participation à l'évènement, déterminée sur la base des frais réels engagés par Attijariwaba Bank.

Effets financiers

Aucune charge n'a été comptabilisée au titre de l'exercice 2025.

2.3. Convention de service infogérance informatique conclue entre la SIB et ATTIJARI SECURITIES WEST AFRICA

Administrateur concerné ou Dirigeant

ATTIJARI WEST AFRICA, Actionnaire détenant plus de 10% du capital, Administrateur, représenté par Monsieur Daouda COULIBALY

Nature et objet

Cette convention porte sur la fourniture de prestations d'infogérance informatique au profit de la banque, incluant notamment l'hébergement des plateformes, l'administration et l'exploitation des environnements informatiques, la sécurité des systèmes d'information, la continuité d'activité, ainsi que des services de support technique.

Modalités

Les prestations sont réalisées sans facturation additionnelle pour la SIB et s'inscrivent dans le cadre de la convention d'assistance technique conclue entre les parties.

Effets financiers

Cette convention n'a pas produit d'effets financiers sur l'exercice 2025.

2.4. Convention d'assistance technique et de coopération conclue entre la SIB et ATTIJARI AFRICA

Administrateur concerné

ATTIJARIWABA BANK, représenté par Monsieur Mohamed EL-KETTANI

Nature et objet

Cette convention porte sur la fourniture de prestations d'assistance technique et de coopération au profit de la banque, incluant notamment l'appui stratégique, l'assistance dans les activités bancaires et financières, le support aux fonctions transverses (ressources humaines, juridique, communication), l'organisation et le contrôle interne, ainsi que des missions d'expertise, d'audit et de représentation institutionnelle.

Modalités

Les tarifs des services sont fixés pour une année donnée et sont révisés annuellement en janvier. Les factures d'assistance technique sont adressées trimestriellement.

Effets financiers

Les charges comptabilisées au titre de cette convention se sont élevées à FCFA 1 198 429 715, toutes taxes comprises au titre de l'exercice 2025.

2.5. Convention d'assistance technique conclue entre la SIB et la Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) ATTIJARI SECURITIES WEST AFRICA (ex AFRICAINE DE BOURSE)

Administrateur concerné ou dirigeant

ATTIJARI WEST AFRICA, Actionnaire détenant plus de 10% du capital, Administrateur, représenté par Monsieur Daouda COULIBALY

Nature et objet

Cette convention porte sur la fourniture de prestations d'assistance technique au profit de la SGI, couvrant notamment les activités opérationnelles et financières, la comptabilité et le contrôle de gestion, les fonctions support (informatique, ressources humaines, moyens généraux et juridique), ainsi que les dispositifs de contrôle interne et d'audit.

Modalités financières

Les produits relatifs à ces prestations, comptabilisés par la SIB se sont élevés à FCFA 3 500 000 hors taxes, au titre de l'exercice 2025.

2.6. Convention d'assistance comptable conclue entre la SIB et la Société Ivoirienne de Promotion et de Réalisations Immobilières (SIPRIM)

Administrateur concerné ou dirigeant

Monsieur Mohamed EL GHAZI, Directeur Générale de la SIB

Nature et objet

Cette convention confère à la SIB un mandat pour agir au nom et pour le compte de la SIPRIM dans le cadre de l'exécution de certaines prestations et opérations. La SIPRIM demeure toutefois seule responsable des engagements et obligations résultant de cette gestion.

Effets financiers

Les produits relatifs à ces prestations de la SIB, se sont élevés à FCFA 2 500 000 hors taxes, au titre de l'exercice 2025.

2.7. Convention d'assistance technique et de coopération conclue entre la SIB et Wafa BAIL

Administrateur concerné

ATTIJARIWafa BANK, représenté par Monsieur Mohamed El-KETTANI

Nature et objet

Cette convention porte sur la mise en place d'une plateforme Front-to-Back dédiée à l'activité de crédit-bail, ainsi que sur la fourniture de prestations d'assistance technique et de coopération. Elle couvre notamment la structuration de l'offre leasing, la conception et l'industrialisation des processus, ainsi que l'accompagnement des équipes à travers des actions de formation, de conseil et de support en matière organisationnelle, informatique, juridique et commerciale.

Modalités

Les dépenses engagées sont afférentes aux travaux de maintenance réalisés par Wafa BAIL à la demande de la SIB.

Effets financiers

Aucune charge n'a été comptabilisée au titre de cette convention au titre de l'exercice 2025.

2.8. Convention de services conclue entre la SIB et ATTIJARIWafa BANK EUROPE (AWBE)

Administrateur concerné

Attijari Wafa Bank, représenté par Monsieur Mohamed EL-KETTANI

Nature et objet

Cette convention porte sur la fourniture de prestations de services en matière de Trade Finance, relatives au traitement des opérations initiées par la SIB et orientées vers Attijariwafa Bank Europe. Elle couvre notamment les opérations de financement du commerce international, incluant les activités import et export, ainsi que les opérations de garanties et d'avaux en devises.

Modalités

Les tarifs des services sont fixés pour une année donnée et sont révisés annuellement en janvier.

Effets financiers

Aucune charge n'a été comptabilisée au titre de cette convention au titre de l'exercice 2025.

3. CONVENTIONS RELEVANT DE L'ARTICLE 45 DE L'ORDONNANCE N° 2009-385 DU 1^{ER} DECEMBRE 2009

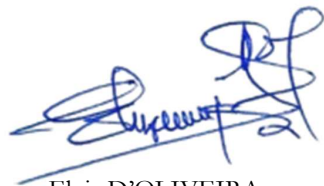
Conformément à l'article 45 de l'ordonnance no 2009-385 portant réglementation bancaire, nous devons vous rendre compte de tous les prêts consentis par la Banque à ses dirigeants, à ses principaux actionnaires ou associés ou aux entreprises privées dans lesquelles les personnes visées ci-dessus exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance ou détiennent plus du quart du capital social.

L'encours global des prêts accordés par la SIB aux personnes susvisées s'élève à 7 684 millions FCFA au 31 décembre 2025, soit 4,84% des Fonds Propres Effectifs.

Abidjan, le 17 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars, S.A.



Elvis D'OLIVEIRA
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Grant Thornton Audit Côte d'Ivoire, S.A.S



Missa KONE
Expert-Comptable Diplômé
Associé



Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 31 77 00
Fax : +225 27 20 21 02 78
forvismazars.com/ci



Immeuble Noraya
Résidence des Vallons, Rue J80
2 Plateaux - Cocody
01 BP12721
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél: +225 05 54 755 864
<https://www.grantthornton.ci>

Société Ivoirienne de Banque (SIB), S.A.

Attestation des Commissaires aux Comptes sur le montant global des rémunérations versées aux dix (10) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars, S.A.
Société Anonyme au capital de 50 000 000 FCFA
RCCM CI-ABJ-01-1976-B14-18354 – Numéro contribuable 77 01 266 J

Grant Thornton Audit Côte d'Ivoire, S.A.S.
Société par Actions Simplifiée au capital de 32 800 000 FCFA
RCCM CI-ABJ-2019-B-17628 – Numéro contribuable 19 477 56 D

Société Ivoirienne de Banque (SIB), S.A.
34 Boulevard République,
Immeuble Alpha 2000
Plateau, Place de la république
01 BP 1300
Abidjan 01

Attestation des Commissaires aux Comptes sur le montant global des rémunérations versées aux dix (10) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAP. CAC 173-04-2026/ELD/KJM/OPK

Aux Actionnaires de la Société Ivoirienne de Banque (SIB), S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en application de l'article 525 alinéa 5 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux dix (10) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des états financiers annuels de votre Banque pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Notre audit, effectué selon les normes internationales d'audit (ISA), conformément au Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les états financiers annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces états financiers utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux dix (10) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine de la profession relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux dix (10) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

SIB - Attestation des Commissaires aux Comptes sur le montant des rémunérations versées aux dix dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés
Exercice clos le 31 décembre 2025

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux dix (10) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés, déterminé par la société et s'élevant à **un milliard cent vingt-trois millions sept cent soixante-six mille six cent cinquante-sept (1 123 766 657) francs CFA** avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux dix (10) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés au sens de l'article 525 alinéa 5 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Abidjan, le 17 avril 2026

Forvis Mazars, S.A.



Elvis D'OLIVEIRA
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Grant Thornton Côte d'Ivoire, S.A.S.



Missa KONE
Expert-Comptable Diplômé
Associé



Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 31 77 00
Fax : +225 27 20 21 02 78
forvismazars.com/ci



Immeuble Noraya
Résidence des Vallons, Rue J80
2 Plateaux - Cocody
01 BP12721
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél: +225 05 54 755 864
<https://www.grantthornton.ci>

Société Ivoirienne de Banque (SIB), S.A.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le registre des titres nominatifs

**Établi en application de l'article 746-2 de l'acte
Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés
commerciales et GIE**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars, S.A.
Société Anonyme au capital de 50 000 000 FCFA
RCCM CI-ABJ-01-1976-B14-18354 – Numéro contribuable 77 01 266 J

Grant Thornton Audit Côte d'Ivoire, S.A.S.
Société par Actions Simplifiée au capital de 32 800 000 FCFA
RCCM CI-ABJ-2019-B-17628 – Numéro contribuable 19 477 56 D

Société Ivoirienne de Banque (SIB), S.A.
34 Boulevard République,
Immeuble Alpha 2000
Plateau, Place de la république
01 BP 1300
Abidjan 01

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le registre des titres nominatifs

Établi en application de l'article 746-2 de l'acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et GIE

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAP. CAC 172-04-2026/ELD/KJM/OPK

Aux Actionnaires de la Société Ivoirienne de Banque (SIB), S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article 746-2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons établi le présent rapport sur l'existence et la tenue conforme des registres des titres nominatifs émis par la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Il appartient à votre société ou toute personne habilitée par elle d'établir des registres de titres nominatifs émis par elle conformément à l'article 746-1 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Il appartient également au Conseil d'Administration d'attester de la tenue conforme desdits registres par une déclaration jointe au présent rapport.

Il nous appartient, sur la base de cette déclaration de :

- constater l'existence des registres à jour de titres nominatifs émis par votre société au 31 décembre 2025 ;
- vérifier les mentions relatives aux opérations de transfert, de conversion, de nantissement, de séquestres des titres ;
- vérifier que toutes les écritures contenues dans les registres ont été signées par le représentant légal de la société ou son délégué.

Sur la base des travaux effectués et de la déclaration établie par votre société et jointe au présent rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- l'existence du registre de titres nominatifs émis par votre société ;
- leur tenue conforme par rapport aux dispositions contenues dans l'article 746-1 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Abidjan, le 17 avril 2026

Forvis Mazars, S.A.



Elvis D'OLIVEIRA
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Grant Thornton Côte d'Ivoire, S.A.S.



Missa KONE
Expert-Comptable Diplômé
Associé

ANNEXE
DÉCLARATION DES DIRIGEANTS ATTESTANT DE LA TENUE CONFORME DES
REGISTRES DE TITRES NOMINATIFS



Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 31 77 00
Fax : +225 27 20 21 02 78
forvismazars.com/ci



Immeuble Noraya
Résidence des Vallons, Rue J80
2 Plateaux - Cocody
01 BP12721
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél: +225 05 54 755 864
<https://www.grantthornton.ci>

Société Ivoirienne de Banque (SIB), S.A.

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les rémunérations exceptionnelles et remboursements de frais alloués aux membres du Conseil d'Administration

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars, S.A.
Société Anonyme au capital de 50 000 000 FCFA
RCCM CI-ABJ-01-1976-B14-18354 – Numéro contribuable 77 01 266 J

Grant Thornton Audit Côte d'Ivoire, S.A.S.
Société par Actions Simplifiée au capital de 32 800 000 FCFA
RCCM CI-ABJ-2019-B-17628 – Numéro contribuable 19 477 56 D

Société Ivoirienne de Banque (SIB), S.A.
34 Boulevard République,
Immeuble Alpha 2000
Plateau, Place de la république
01 BP 1300
Abidjan 01

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les rémunérations exceptionnelles et remboursements de frais alloués aux membres du Conseil d'Administration

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAP. CAC 174-04-2026/ELD/KJM/OPK

Aux Actionnaires de la Société Ivoirienne de Banque (SIB), S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et conformément aux dispositions de l'article 432 de l'Acte uniforme du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique (GIE), nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles allouées aux membres du Conseil d'Administration pour les missions et mandats qui leur sont confiés et les remboursements des frais engagés dans l'intérêt de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune rémunération exceptionnelle allouée aux membres du Conseil d'Administration et d'aucun remboursement de frais engagés dans l'intérêt de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 visés à l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE.

Abidjan, le 17 avril 2026

Forvis Mazars, S.A.

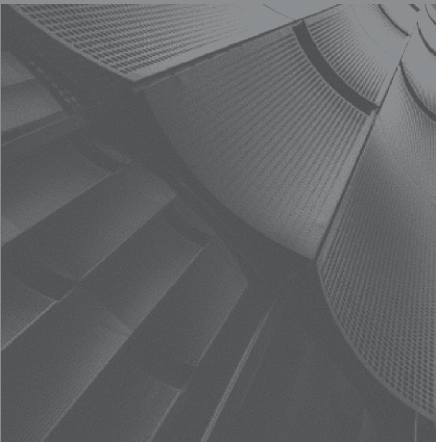


Elvis D'OLIVEIRA
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Grant Thornton Côte d'Ivoire, S.A.S.



Misssa KONE
Expert-Comptable Diplômé
Associé



007

ÉTATS FINANCIERS

2025

En millions de FCFA

POSTE	RUBRIQUES ACTIF	31/12/2024	31/12/2025	VAR N/N-1	VAR (%)
A_1	CAISSE BANQUE CENTRALE, CCP	94 152	98 820	4 668	5%
A_2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	382 669	375 561	7 108	-2%
A_3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	55 224	61 521	6 298	11%
A_4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	1 101 236	1 226 720	125 484	11%
A_5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENUS FIXES	-	-		
A_6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENUS VARIABLES	7 044	48 501	41 456	588%
A_7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	-	-		
A_8	AUTRES ACTIFS	21 865	41 759	19 893	91%
A_9	COMPTE DE REGULARISATION	4 592	1 031	3 561	-78%
A_10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	263	263	-	0%
A_11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	597	597	-	0%
A_12	PRETS SUBORDONNES	400	400		
A_13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	706	965	259	37%
A_14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 500	25 594	9 095	55%
TOTAL ACTIF		1 685 249	1 881 733	196 485	12%

En millions de FCFA

POSTE	RUBRIQUES PASSIF	31/12/2024	31/12/2025	VAR N/N-1	VAR (%)
P_1	BANQUES CENTRALE, CCP	-	-	-	
P_2	DETTES INTERBANCAIRE ET ASSIMILEES	44 655	104 261	59 606	133%
P_3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	1 398 752	1 503 441	104 689	7%
P_4	DETTES REPRESENTES PAR UN TITRE	-	-	-	
P_5	AUTRES PASSIFS	29 302	42 914	13 612	46%
P_6	COMPTES DE REGULARISATION	11 336	12 229	893	8%
P_7	PROVISIONS	12 059	14 124	2 065	17%
P_8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	2 010	-	-2 010	-100%
P_9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	187 136	204 765	17 628	9%
P_10	CAPITAL SOUSCRIT	20 000	20 000	-	0%
P_11	PRIMES LIEES AU CAPITAL	-	-	-	
P_12	RESERVES	116 902	129 141	12 239	10%
P_13	ECARTS DE REEVALUATION	-	-	-	
P_14	PROVISIONS REGLEMENTEES	-	-	-	
P_15	REPORT A NOUVEAU	-	-	-	
P_16	RESULTAT DE L'EXERCICE	50 234	55 623	5 390	11%
TOTAL ACTIF		1 685 249	1 881 733	196 485	12%

En millions de FCFA

POSTE	RUBRIQUES HORS BILAN	31/12/2024	31/12/2025
	ENGAGEMENTS DONNES	185 987	200 424
HB.1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	38 970	49 629
HB.2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	147 017	150 796
HB.3	ENGAGEMENTS SUR TITRES	-	-
	ENGAGEMENTS RECUS	1 670 704	1 409 563
HB.4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
HB.5	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	1 670 704	1 409 563
HB.6	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

En millions de FCFA

POSTE	RUBRIQUES COMPTE DE RESULTAT	31/12/2024	31/12/2025	VAR N/N-1	VAR (%)
C_1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	87 915	91 138	3 223	4%
C_2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	- 16 396	- 16 320	76	0%
C_3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	525	396	129	-25%
C_4	COMMISSIONS PRODUITS	29 518	29 714	197	1%
C_5	COMMISSIONS CHARGES	- 5 172	- 4 594	578	-11%
C_6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	3 524	4 179	655	19%
C_7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET	2 759	4 144	1 384	50%
C_8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	195	172	- 23	-12%
C_9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	- 103	164	61	60%
C_10	PRODUIT NET BANCAIRE	102 763	108 663	5 900	6%
C_11	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	-	-	-	
C_12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	- 36 892	- 38 800	1 908	5%
C_13	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS	- 3 237	- 3 129	- 108	-3%
C_10	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	62 635	66 734	4 099	7%
C_15	COUT DU RISQUE	- 5 194	- 3 639	- 1 555	-30%
C_10	RESULTAT D'EXPLOITATION	57 440	63 095	5 655	10%
C_17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES	28	- 107	- 135	-489%
C_10	RESULTAT AVANT IMPOT	57 468	62 988	5 520	10%
C_19	IMPOTS SUR LES BENEFICES	- 7 234	- 7 365	- 130	-2%
	RESULTAT NET	50 234	55 623	5 390	11%

A- DECLARATION DE CONFORMITE AU PLAN COMPTABLE BANCAIRE DE L'UMOA

Le Bilan, le hors bilan, le compte de résultat ainsi que les données chiffrées de l'annexe au 31 Décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions en vigueur du Plan Comptable Révisé applicable aux établissements bancaires des pays de l'UEMOA depuis le 1er Janvier 2018

B- INDICATION DES REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES PAR L'ETABLISSEMENT

Les états financiers de la banque sont présentés conformément aux prescriptions de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), notamment celles définies dans le Plan Comptable Bancaire entré en vigueur depuis le 1er Janvier 2018

Les règles particulières ci-après s'appliquent pour la confection des états financiers à savoir :

- les postes de l'actif du bilan, qui font l'objet d'amortissements ou de dépréciations, sont présentés pour leur valeur nette ;
- les intérêts courus ou échus, à recevoir ou à payer, sont regroupés avec les postes d'actif ou de passif auxquels ils se rapportent ;
- les charges et les produits sont respectivement enregistrés hors taxes déductibles et collectées ;
- les charges refacturées et les produits rétrocédés au franc le franc peuvent être présentés en déduction des produits et des charges auxquels ils se rapportent ;
- au niveau des états financiers individuels, tous les postes du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat sont rattachés par une table de correspondance au plan de comptes du référentiel comptable bancaire.

ÉTAT : CÔTE D'IVOIRE
ÉTABLISSEMENT : SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE BANQUE

DATE D'ARRÊTÉ : 2025/12/31
CIB : A007

LC : —
EN MILLIONS DE FCFA

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
A- DEROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX	Néant	Néant
B- DEROGATIONS AUX REGLES ET METHODES D'EVALUATION	Néant	Néant
C- DEROGATIONS AUX REGLES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES ETATS DE SYNTHESE	Néant	Néant

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

ANNEXE
4.03

ÉTAT : CÔTE D'IVOIRE
ÉTABLISSEMENT : SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE BANQUE

DATE D'ARRÊTÉ : 2025/12/31
CIB : A007

LC : —
EN MILLIONS DE FCFA

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
A- CHANGEMENTS AFFECTANT LES METHODES D'EVALUATION	Néant	Néant
B- CHANGEMENT AFFECTANT LES REGLES DE PRESENTATION	Néant	Néant
C- IMPACT DU CHANGEMENT DE REGLEMENTATION COMPTABLE	Néant	Néant

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS ET ASSIMILÉS

ANNEXE
4.04

ÉTAT : CÔTE D'IVOIRE
ÉTABLISSEMENT : SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE BANQUE

DATE D'ARRÊTÉ : 2025/12/31
CIB : A007

LC : —
EN MILLIONS DE FCFA

CREANCES	BANQUES CENTRALES CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES DANS L'UMOA	BANQUES RESTE DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES OU ETRANGERES	TOTAL AU 31/12/2025	TOTAL AU 31/12/2024
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	40 236	-	28 049	2 985	-	71 270	72 414
PRETS	-	-	-	-	-	-	-
- Au jour le jour							
- A terme							
VALEURS RECUES EN PENSION LIVREE		30 008	-			30 008	32 025
- Au jour le jour							
- A terme		30 008				30 008	32 025
CREANCES EN SOUFFRANCES					3	3	3
TOTAL AVANT DEPRECIATIONS	40 236	30 008	28 049	2 985	3	101 281	104 442
dont admissible au refinancement de la BCEAO							
DEPRECIATIONS					-	-	-
					3	3	3
TOTAL APRES DEPRECIATIONS	40 236	30 008	28 049	2 985	-	101 278	104 439

ÉTAT : CÔTE D'IVOIRE
ÉTABLISSEMENT : SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE BANQUE

DATE D'ARRÊTÉ : 2025/12/31
CIB : A007

LC : —
EN MILLIONS DE FCFA

CREANCES	ETAT ET ASSIMILES	ISBLSM (1)	SOCIETES FINANCIERES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL AU 31/12/2025	TOTAL AU 31/12/2024
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	1 968	27	22	2 776	410 067	414 860	426 746
PRETS A TERME	147 745	654	-	188 140	433 332	769 871	642 166
OPERATIONS DE PENSION LIVREE							
OPERATIONS DE LOCATION-FINANCEMENT	3 880	133	12	40	18 056	22 121	18 874
AFFACTURAGE	-	-	-	-	-	-	-
CREANCES EN SOUFFRANCES	14	1 676	5	28 360	52 788	82 843	72 874
TOTAL AVANT DEPRECIATIONS	153 607	2 490	39	219 316	914 243	1 289 695	1 160 660
dont admissible au refinancement de la BCEAO							-
DEPRECIATIONS	3	1 519	2	19 884	41 567	62 975	59 423
TOTAL APRES DEPRECIATIONS	153 604	971	37	199 432	872 676	1 226 720	1 101 237

(1) : Institution Sans Brut Lucratif au Service des Ménages

EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE, ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE

ANNEXE
4.06

ÉTAT : CÔTE D'IVOIRE
ÉTABLISSEMENT : SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE BANQUE

DATE D'ARRÊTÉ : 2025/12/31
CIB : A007

LC : —
EN MILLIONS DE FCFA

TITRES	31/12/2025			31/12/2024				
	EFFETS PUBLICS ET ASSIMILÉS	AUTRES OBLIGATIONS ET TITRES A REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	TOTAL	EFFETS PUBLICS ET ASSIMILÉS	AUTRES OBLIGATIONS ET TITRES A REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	TOTAL
PORTFEUILLE DE TRANSACTION	12 657		48 449	61 106	3 995		6 993	10 988
Dont côté								-
PORTFEUILLE DE PLACEMENT ET DE L'ACTIVITE DE PORTFEUILLE	321 974		52	322 026	329 689		52	329 741
Brut	321 974		52	322 026	329 689		52	329 741
Dépréciations	-			-	-			-
Net	321 974		52	322 026	329 689		52	329 741
Dont côté								-
PORTFEUILLE D'INVESTISSEMENT	40 931			40 931	48 985			48 985
Brut	40 931			40 931	48 985			48 985
Dépréciations				-				-
Net	40 931			40 931	48 985			48 985
Dont côté	40 931			40 931	48 985			48 985
TOTAL	375 561	-	48 501	424 062	382 669	-	7 044	389 714

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS

ANNEXE
4.07

ÉTAT : CÔTE D'IVOIRE
ÉTABLISSEMENT : SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE BANQUE

DATE D'ARRÊTÉ : 2025/12/31
CIB : A007

LC : —
EN MILLIONS DE FCFA

DENOMINATION DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	PAYS D'IMPLANTATION	COTE/ NON COTE	SECTEUR D'ACTIVITÉ	CAPITAL SOCIAL	POURCENTAGE DE DETENTION	PRIX D'ACQUISITION	VALEUR COMPTABLE NETTE (N)	VALEUR COMPTABLE NETTE (N-1)	PRODUITS GÉNÉRÉS SUR L'EXERCICE
TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE									
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES									
ATTIJARI SECURITIES WEST AFRICAN (ASWA)	COTE D'IVOIRE	NON COTE	Assurance	5 000	2,29%	52	52	52	-
TITRES DE PARTICIPATION									
SIPRIM	COTE D'IVOIRE	NON COTE	Gestion et Intermediation	816	81,63%	597	597	597	396
AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME									
CODIVAL	COTE D'IVOIRE	NON COTE	Affaires Immobilières	1 034	33,27%	45 000	-	-	-
SCI LAGUNES	COTE D'IVOIRE	NON COTE	Transport de fonds	150	7,50%	10 000	11	11	-
GROUPE INTERBANCAIRE MONÉTIQUE UMOA (GIM)	SENEGAL	NON COTE	Affaires Immobilières	815	0,01%	-	-	-	-
AFRICAN GUARANTUEE FUND (AGF)	TOGO	NON COTE	Services Monétaires	10	1,72%	10 000	15	15	-
CRHH -UMOA	TOGO	NON COTE	Fonds Garantie des Investisseurs Privés	12 955	0,15%	10 000	20	20	-
	TOGO	NON COTE	Refinancements Hypothécaires UMOA	13 677	1,46%	10 000	216	216	-

ÉTAT : CÔTE D'IVOIRE
ÉTABLISSEMENT : SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE BANQUE

DATE D'ARRÊTÉ : 2025/12/31
CIB : A007

LC : —
EN MILLIONS DE FCFA

IMMOBILISATIONS	MONTANT BRUT AU DEBUT DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE / REEVALUATIONS	CESSIONS OU RETRAITS DE L'EXERCICE	MONTANT BRUT A LA FIN DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS / DEPRECIATIONS				MONTANT NET A LA FIN DE L'EXERCICE
					EN DEBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	EN FIN D'EXERCICE	
IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION	57 462	12 599	9 487	60 574	42 080	3 177	9 487	35 769	24 804
Immobilitisations incorporelles	11 427	583	1 778	10 233	10 721	324	1 778	9 268	965
Immobilitisations corporelles	46 034	12 016	7 709	50 341	31 358	2 853	7 709	26 502	23 839
- Prises en location-financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Mises en location simple	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres	46 034	12 016	7 709	50 341	31 358	2 853	7 709	26 502	23 839
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION	2 142	-	-	2 142	318	69	-	386	1 755
Immobilitisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilitisations corporelles	2 142	-	-	2 142	318	69	-	386	1 755

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS ASSIMILÉS

ANNEXE
4.09

ÉTAT : CÔTE D'IVOIRE
ÉTABLISSEMENT : SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE BANQUE

DATE D'ARRÊTÉ : 2025/12/31
CIB : A007

LC : —
EN MILLIONS DE FCFA

DETTES	BANQUES CENTRALES CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES DANS L'UMOA	BANQUES RESTE DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES OU ETRANGERES	TOTAL AU 31/12/2025	TOTAL AU 31/12/2024
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS							
EMPRUNTS							
Au titre du marché monétaire	-	10 772	-	40 543	-	51 315	35 669
Au jour le jour	-	50 407	-	-	-	50 407	3 457
A terme	-	50 407	-	-	-	50 407	3 457
VALEURS DONNEES EN PENSION LIVREE							
Au jour le jour	-	-	-	-	-	-	-
A terme	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	61 179	-	40 543	-	101 722	39 126

ÉTAT : CÔTE D'IVOIRE
ÉTABLISSEMENT : SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE BANQUE

DATE D'ARRÊTÉ : 2025/12/31
CIB : A007

LC : —
EN MILLIONS DE FCFA

DEPOT	ETAT ET ASSIMILES	ISBLSM (1)	SOCIETES FINANCIERES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL AU 31/12/2025	TOTAL AU 31/12/2024
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	62 025	29 372	4 155	201 529	727 780	1 024 861	968 622
COMPTES ET DEPOTS A TERME	11 300	3 534	556	48 226	108 722	172 338	140 790
OPERATIONS DE PENSION LIVREE	-	-	-	-	-	-	-
COMPTE D'EPARGNE A REGIME SPECIAL	-	-	-	255 247	4 081	259 328	236 539
AUTRES DEPOTS	878	848	255	19 489	25 444	46 914	52 800
TOTAL	74 203	33 754	4 966	524 491	866 027	1 503 441	1 398 751

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE, EMPRUNT ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS

ANNEXE
4.11

ÉTAT : CÔTE D'IVOIRE
ÉTABLISSEMENT : SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE BANQUE

DATE D'ARRÊTÉ : 2025/12/31
CIB : A007

LC : —
EN MILLIONS DE FCFA

	DEVISE	MONTANT EN DEVISE A L'ORIGINE	TAUX D'INTERET	CONDITION SUSPENSIVES DE PAIEMENT DES COUPONS	ECHÉANCE	MONTANT AU 31/12/2025	MONTANT ADMIS DANS LES FONDS PROPRES PRUDENTIELS
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE							
- Emprunts obligataires							
- Autres dettes							
EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNÉS							
- A durée déterminée	XOF	10 000	7,50%	Néant	07/12/2025	-	-
TOTAL		10 000				-	-

DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

ANNEXE
4.12

ÉTAT : CÔTE D'IVOIRE
ÉTABLISSEMENT : SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE BANQUE

DATE D'ARRÊTÉ : 2025/12/31
CIB : A007

LC : —
EN MILLIONS DE FCFA

DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	31/12/2024	DOTATIONS	REPRISES		31/12/2025
			Sans objet	Autres	
DEPRECIATIONS					
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	59 694	8 408	4 924	-	63 177
Créances sur la clientèle (*)	3				3
Créances sur la clientèle (*)	59 423	6 911	3 359		62 975
Titres de placement	-	1 497	1 497		-
Titres de participation et assimilés	87				87
Autres actifs	181		69		112
PROVISIONS					
Risques d'exécution d'engagements par signature sur établissements de crédit	12 058	2 935	870		14 123
Risques d'exécution d'engagements par signature sur clientèle	334	75	-		409
Pensions de retraite et obligations similaires	1 209	332			1 541
Autres risques et charges	10 515	2 528	870		12 173

* Dont interet sur créances douteuses

VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

ANNEXE
4.13

ÉTAT : CÔTE D'IVOIRE
ÉTABLISSEMENT : SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE BANQUE

DATE D'ARRÊTÉ : 2025/12/31
CIB : A007

LC : —
EN MILLIONS DE FCFA

CAPITAUX PROPRES	CAPITAL	PRIMES D'EMISSION ET DE FUSION	RESERVES REPORT A NOUVEAU RESULTAT	CAPITAUX PROPRES
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2023	20 000		116 902	136 902
Ajustements de début de période				
CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2024	20 000		116 902	136 902
Augmentation / Réduction de capital			-	-
Résultat de la période			50 234	50 234
Distribution de dividendes				-
Autres mouvements			-	
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2024	20 000		167 136	187 136
Ajustement en début de période				
CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2025	20 000		167 136	187 136
Augmentation / Réduction de capital				
Résultat de la période			55 623	55 623
Distribution de dividendes			- 37 500	- 37 500
Autres mouvements			- 494	- 494
BILAN AU 31/12/2025	20 000		184 765	204 765

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

ANNEXE
4.14

ÉTAT : CÔTE D'IVOIRE
ÉTABLISSEMENT : SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE BANQUE

DATE D'ARRÊTÉ : 2025/12/31
CIB : A007

LC : —
EN MILLIONS DE FCFA

MONTANT DU CAPITAL SOCIAL	20 000				
	MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT ET NON APPELÉ				
VALEUR NOMINALE DES TITRES	200				
IDENTITÉ DES ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS	NATIONALITÉ	ADRESSE	NOMBRE DE TITRES DÉTENUS		POURCENTAGE DE DROITS DE VOTE
			31/12/2025	31/12/2024	
PERSONNES MORALES			80 000 000	80 000 000	80,0%
ATTIJARI WEST AFRICA	IVOIRIENNE		51 000 000	51 000 000	51,0%
ATTIJARI IVOIRE HOLDING SA	MAROCAINE		24 000 000	24 000 000	24,0%
Dont ETAT	IVOIRIENNE		5 000 000	5 000 000	5,0%
DONT Organismes publics					
PERSONNES PHYSIQUES et MORALES			20 000 000	20 000 000	20,0%
FLOTTANT			20 000 000	20 000 000	20,0%
TOTAL			100 000 000	100 000 000	100%

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DURÉE RÉSIDUELLE

ANNEXE
4.15

ÉTAT : CÔTE D'IVOIRE
ÉTABLISSEMENT : SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE BANQUE

DATE D'ARRÊTÉ : 2025/12/31
CIB : A007

LC : —
EN MILLIONS DE FCFA

EMPLOIS/RESSOURCES	MOINS DE 1 MOIS	1 MOIS A 3 MOIS	3 MOIS A UN AN	1 AN A 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL AU 31/12/2025
ACTIFS						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	61 521	-	-	-	-	61 521
Créances sur la clientèle	80 067	11	679 273	438 477	28 892	1 226 720
Obligations et autres titres à revenu fixes	-	476	60 630	-	-	61 106
Titres de transactions	-	1 831	44 905	260 116	15 173	322 025
Titres de placements	-	-	58	32 154	8 719	40 931
Titres d'investissements	-	-	-	-	-	-
TOTAL	141 588	2 318	784 866	730 747	52 784	1 712 303
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	51 715	50 201	-	2 345	-	104 261
Dettes envers la clientèle	22 080	927 073	114 996	434 885	4 407	1 503 441
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
TOTAL	73 795	977 274	114 996	437 230	4 407	1 607 702

ÉTAT : CÔTE D'IVOIRE
ÉTABLISSEMENT : SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE BANQUE

DATE D'ARRÊTÉ : 2025/12/31
CIB : A007

LC : —
EN MILLIONS DE FCFA

DEVICES	31/12/2025			31/12/2024				
	ACTIF	PASSIF	DEVICES A RECEVOIR	DEVICES A LIVRER	ACTIF	PASSIF	DEVICES A RECEVOIR	DEVICES A LIVRER
124 DOLLAR CANADIEN	104	264	-	-	184	-	-	-
392 YEN JAPONAIS	-	3	-	-	1	4	-	-
504 DIRHAM MAROCAIN	33	-	-	-	36	-	-	-
756 FRANC SUISSE	299	2	-	-	57	2	-	-
788 DINAR TUNISIEN	9	-	-	-	9	-	-	-
826 LIVRE STERLING	226	1	1	1	203	1	1	1
840 DOLLAR U.S	95	498	24 894	22 789	1 449	506	25 253	24 467
950 Franc CFA	97	-	158	158	97	-	158	158
978 EURO	31 395	46 870	237 383	218 335	23 774	24 958	207 342	188 529
TOTAL	32 258	47 638	262 436	241 284	25 810	25 471	232 754	213 156

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

ANNEXE
4.17

ÉTAT : CÔTE D'IVOIRE
ÉTABLISSEMENT : SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE BANQUE

DATE D'ARRÊTÉ : 2025/12/31
CIB : A007

LC : —
EN MILLIONS DE FCFA

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	31/12/2024	31/12/2025
Engagements de financement en faveur des établissements de crédit et assimilés	-	-
Crédits documentaires		
Acceptations ou engagements de payer		
Ouvertures de crédits confirmés		
Autres engagements de financement donnés		
Engagement de financement en faveur de la clientèle	38 834	49 509
Crédits documentaires import	13 984	11 460
Acceptations ou engagements de payer	3 472	8 303
Ouvertures de crédits confirmés	16	16
Autres engagements de financement donnés	21 362	29 730
Engagement de garantie d'ordre des établissements de crédit et assimilés	14 725	10 816
Confirmation d'ouvertures de crédits documentaires		
Acceptations ou engagements de payer		
Autres engagements donnés	14 725	10 816
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	131 987	139 677
Obligations cautionnées	419	319
Cautions, avais et autres garanties donnés	125 276	122 194
Garanties de remboursement de crédit		
Autres garanties données	6 292	17 164
Engagements douteux	441	422
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUES		
Engagements de financement recus des établissements de crédits et assimilés	-	-
Crédits documentaires		
Acceptations ou engagement de payer		
Ouvertures de crédits confirmés		
Autres engagements de financement recus		
Engagements de financement recus de la clientèle	-	-
Acceptations ou engagement de payer		
Autres engagements de financement recus		
Engagements de garantie recus des établissements de crédit et assimilés	84 896	10 445
Confirmations d'ouvertures de crédits documentaires		
Acceptations ou engagement de payer	84 896	10 445
Autres engagements recus		
Engagements de garantie recus de la clientèle	1 585 808	1 399 118
Garanties reçues de l'Etat et des organismes assimilés		
Garanties reçues des entreprises d'assurance et de capitalisation	117	1 593
Garanties reçues de la clientèle financière		
Autres garanties reçues	1 585 691	1 397 524

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES/DONNÉES EN GARANTIE

ANNEXE
4.18

ÉTAT : CÔTE D'IVOIRE
ÉTABLISSEMENT : SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE BANQUE

DATE D'ARRÊTÉ : 2025/12/31
CIB : A007

LC : —
EN MILLIONS DE FCFA

VALEURS ET SURETES RECUES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DE L'ACTIF OU DU HORS BILAN ENREGISTRANT LES CREANCES OU ENGAGEMENTS DONNES	MONTANTS DES CREANCES ET DES ENGAGEMENTS DONNES COUVERTS
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILES	-	A.1 CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	
AUTRES TITRES	29 619	A.4 CREANCES SUR LA CLIENTELE	21 962
HYPOTHEQUES	278 996	A.4 CREANCES SUR LA CLIENTELE	31 444
AUTRES VALEURS ET SURETES REELLES	47 870	A.4 CREANCES SUR LA CLIENTELE	123 932
TOTAL	361 915		177 337
VALEURS ET SURETES DONNEES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DU PASSIF OU DU HORS BILAN ENREGISTRANT LES DETTES OU ENGAGEMENTS RECUS	MONTANT DES DETTES ET DES ENGAGEMENTS RECUS COUVERTS
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILES			
AUTRES TITRES	52 877	P.2 DETTES INTERBANCAIRE ET ASSIMILEES	47 589
HYPOTHEQUES			
AUTRES VALEURS ET SURETES REELLES			
TOTAL			

ÉTAT : CÔTE D'IVOIRE
ÉTABLISSEMENT : SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE BANQUE

DATE D'ARRÊTÉ : 2025/12/31
CIB : A007

LC : —
EN MILLIONS DE FCFA

	01/01/2024	31/12/2024	31/12/2025
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT			
Dotations nettes pour dépréciations			
Pertes non couvertes par des dépréciations			
Récupérations sur créances amorties			
CREANCES SUR LA CLIENTELE	2 834	5 847	3 639
Dotations nettes pour dépréciations	1 917	5 766	3 585
Pertes non couvertes par des dépréciations	918	84	65
Récupérations sur créances amorties	1	3	11
AUTRES RISQUES	5158	- 652	-

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS ET DES AUTRES ÉLÉMENTS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE

ANNEXE
4.20

ÉTAT : CÔTE D'IVOIRE
ÉTABLISSEMENT : SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE BANQUE

DATE D'ARRÊTÉ : 2025/12/31
CIB : A007

LC : —
EN MILLIONS DE FCFA

ELEMENTS	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES			
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
Produit net bancaire	164 402	187 136	204 765
Résultat d'exploitation	95 571	102 763	108 663
Impôt sur le résultat	56 871	57 440	63 095
Résultat net	5 158	7 234	7 365
43 513	50 234	55 623	
RESULTAT PAR ACTION			
Résultat net par action ou part sociale	0,000870	0,000502	0,000556
Bénéfice distribué par action ou part sociale	0,000610	0,000375	0,000425
PERSONNEL ET POLITIQUE SALARIALE			
Rémunérations brutes de l'exercice	13 767	15 604	14 782
Avantages sociaux versés aux personnels	1 781	1 560	
Participations et intéressement	773	439	985
Effectif moyen au cours de l'exercice	918	929	948

ÉTAT : CÔTE D'IVOIRE
ÉTABLISSEMENT : SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE BANQUE

DATE D'ARRÊTÉ : 2025/12/31
CIB : A007

LC : —
EN MILLIONS DE FCFA

	ETAT DU DECLARANT	AUTRES ETATS DE L'UMOA	AUTRES RESIDENTS UMOA	RESTE DU MONDE	TOTAL 31/12/2025	TOTAL 31/12/2024
BILAN						
ACTIF	1 806 044	71 531	479	3 679	1 881 733	1 685 249
Passif	1 783 330	47 912	0	50 491	1 881 733	1 685 249
HORS BILAN						
Engagements donnés	195 893			4 531	200 424	185 987
Engagements reçus	1 409 563			0	1 409 563	1 670 704
COMPTE DE RESULTAT						
Produit net bancaire	108 209	163	199	92	108 663	102 763

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS

ANNEXE
4.22

ÉTAT : CÔTE D'IVOIRE
ÉTABLISSEMENT : SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE BANQUE

DATE D'ARRÊTÉ : 2025/12/31
CIB : A007

LC : —
EN MILLIONS DE FCFA

	31/12/2024	31/12/2025
REMUNERATIONS ET AVANTAGES		
REMUNERATIONS BRUTES Y COMPRIS LES INDEMNITES DE FONCTION ET LES AVANTAGES EN NATURE		
Rémunérations brutes	518	533
Indemnités de fonction		
Avantages en nature	134	115
PAIEMENTS A BASE D'ACTIONS		
Nombre d'actions		
Valorisation de l'action au 31/12		
Nombre d'options non exercées au 31/12		
Valorisation de l'action au 31/12		
AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI		
Indemnités de fin de carrière		
Régime de retraite à cotisations définies	11	15
ASSURANCE MALADIE	13	17
AUTRES AVANTAGES (ASSURANCE DECES)	1	1

PRÊTS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDÉS AUX DIRIGEANTS

ANNEXE
4.23

ÉTAT : CÔTE D'IVOIRE
ÉTABLISSEMENT : SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE BANQUE

DATE D'ARRÊTÉ : 2025/12/31
CIB : A007

LC : —
EN MILLIONS DE FCFA

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
PRETS					
AVANCE SUR SALAIRE	DIRECTION GENERALE	0	0	0%	
PRÊT IMMOBILIER	DIRECTION GENERALE	0	0	(2,25 ; 2,75)%	OUI
DECOUVERT	DIRECTION GENERALE	0	0	5,50%	
GARANTIES					

OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

ANNEXE
4.24

ÉTAT : CÔTE D'IVOIRE
ÉTABLISSEMENT : SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE BANQUE

DATE D'ARRÊTÉ : 2025/12/31
CIB : A007

LC : —
EN MILLIONS DE FCFA

OPERATIONS	31/12/2025				31/12/2024			
	FILIALES	CO-ENTREPRISE	AUTRES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES	ENTITES LIEES AUX ADMINISTRATEURS ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	FILIALES	CO-ENTREPRISE	AUTRES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES	ENTITES LIEES AUX ADMINISTRATEURS ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES
ACTIF								
Prêts, avances et titres				437				344
Comptes ordinaires débiteurs								
Prêts	-597				-597			
Titres	-40				-40			
Autres actifs	-637			437	-637			344
TOTAL				437				344
PASSIF								
Dépôts	3 700				3 500			
Comptes ordinaires créditeurs	3 257				2 870			
Autres emprunts								
Dettes représentées par des titres								-
Autres passifs								
TOTAL	6 957			0	6 370			0
ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNES								
Engagements de financements donnés	200				1 071			
Engagements de garantie donnés	200				1 071			
TOTAL								
PRODUITS ET CHARGES								
Interêts et produits assimilés	1			216	1			0
Interêts et charges assimilés	-177			-662	-129			-2
Commissions (produits)	1			2	1			-1
Commissions (charges)	0			0	0			0
Autres produits	0			0	0			0
Autres charges	0			0	0			-2 821
TOTAL NET	-175			-444	-127			2 822

ÉTAT : CÔTE D'IVOIRE
ÉTABLISSEMENT : SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE BANQUE

DATE D'ARRÊTÉ : 2025/12/31
CIB : A007

LC : —
EN MILLIONS DE FCFA

	31/12/2024	31/12/2025
NOMBRE DE COMPTES DE LA CLIENTELE		
COMPTES COURANTS	19 310	19 539
COMPTES CHEQUES DES RESIDENTS DE L'ETAT DU DECLARANT	227 139	237 582
COMPTES CHEQUES DES RESIDENTS DE L'UMOA	143	142
COMPTES CHEQUES DES RESIDENTS DU RDM	3 599	3 636
COMPTES D'EPARGNE	230 002	203 103
COMPTES A TERME	1 144	956
BONS DE CAISSE	-	-
AUTRES COMPTES DE DEPOTS	11 044	11 125

ÉTAT : CÔTE D'IVOIRE
ÉTABLISSEMENT : SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE BANQUE

DATE D'ARRÊTÉ : 2025/12/31
CIB : A007

LC : —
EN MILLIONS DE FCFA

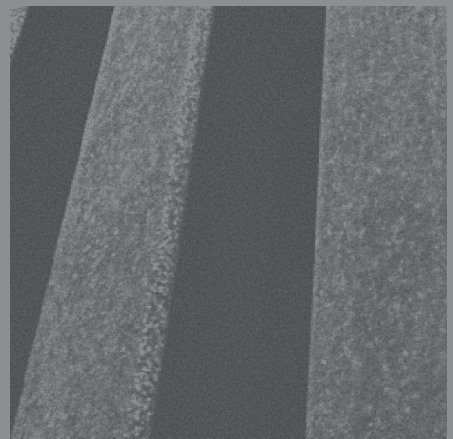
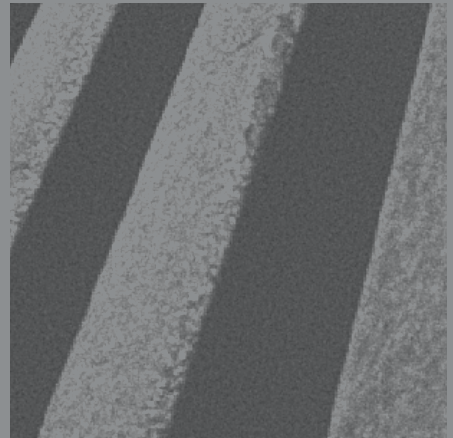
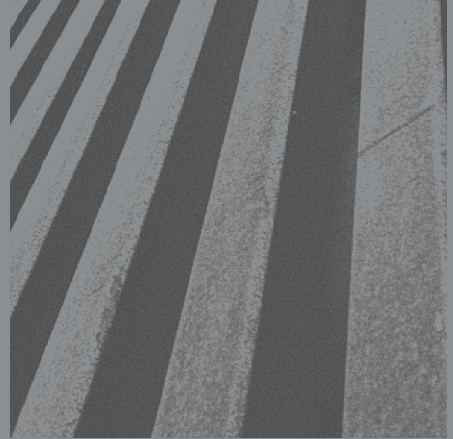
RESEAU	31/12/2024	31/12/2025
GUICHET PERMANENT	68	67
GUICHETS PERIODIQUES		
DISTRIBUTEURS/ GUICHETS AUTOMATIQUES DE BANQUE	97	98
SUCCESSALES ET AGENCES A L'ETRANGER		
BUREAUX DE REPRESENTATION		

ÉTAT : CÔTE D'IVOIRE
ÉTABLISSEMENT : SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE BANQUE

DATE D'ARRÊTÉ : 2025/12/31
CIB : A007

LC : —
EN MILLIONS DE FCFA

NATURE DES INFORMATIONS	DESCRIPTION DE L'INFORMATION	IMPACT DE L'INFORMATION SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
<p>Précisions apportées sur des créances douteuses intégralement provisionnées</p>	<p>A Fin décembre 2025, les comptes de la banque enregistrent des créances douteuses dont l'ancienneté est supérieure à 5 ans pour un montant total de FCFA 34 064 millions intégralement provisionnées. La déductibilité fiscale de ces pertes étant assujettie à la justification de l'épuisement des voix et recours, la SIB n'a pas procédé à la constatation en pertes de ces créances.</p>	<p>Impact sur la situation financière Baisse du poste "Créances clientèles" de FCFA 34 064 millions.</p> <p>Impact sur les résultats Les créances ayant été intégralement provisionnées, le passage en perte de celles-ci est sans impact sur le résultat à la date d'arrêté.</p>



008

**CHIFFRES CLÉS
ET FOCUS SUR
L'ACTION SIB 2025**

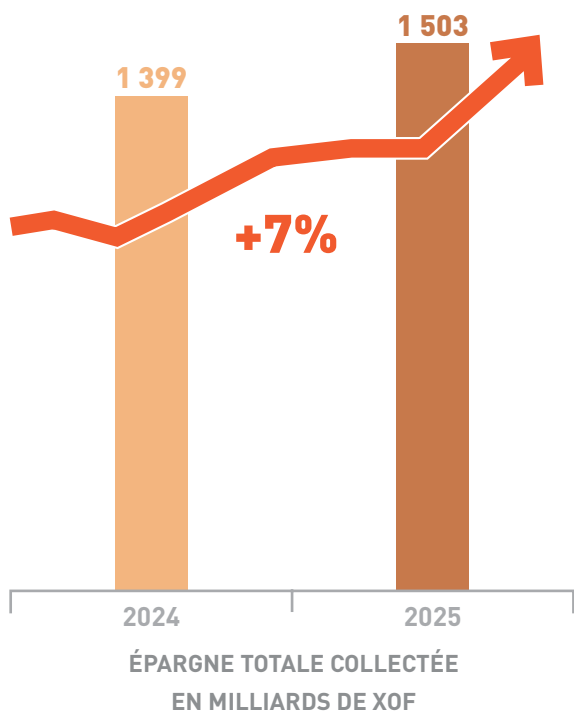
Chiffres clés 2025

TOTAL BILAN	1 882	MILLIARDS DE XOF	+12%
FONDS PROPRES	205	MILLIARDS DE XOF	+9%
PRODUIT NET BANCAIRE	109	MILLIARDS DE XOF	+6%
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	67	MILLIARDS DE XOF	+7%
NOMBRE DE CLIENTS	373	MILLIERS	-4%
TOTAL ACTIF	67	AGENCES	-1%
EFFECTIF TOTAL	964	COLLABORATEURS	+4%

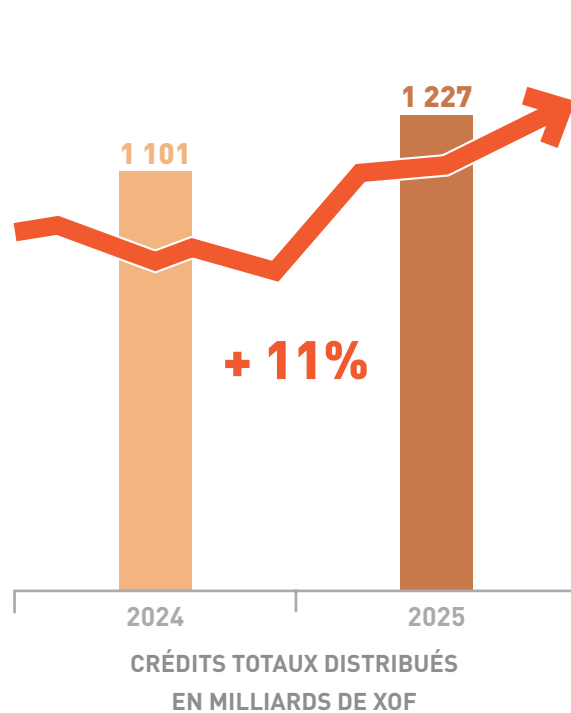
★ 98 GAB

★ 372 616 CLIENTS

5^È COLLECTEUR DE L'ÉPARGNE *

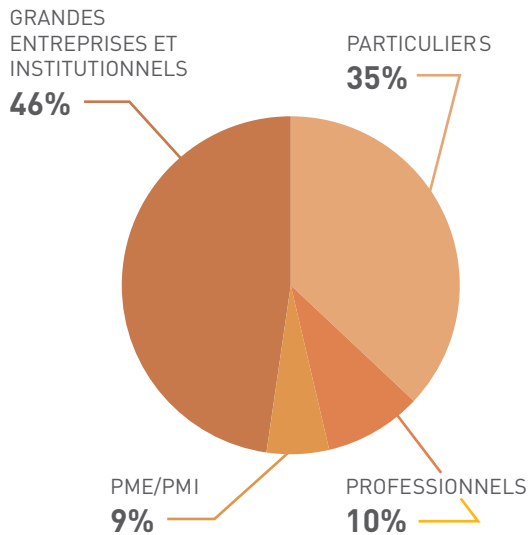


4^È FINANCEUR DE L'ÉCONOMIE *

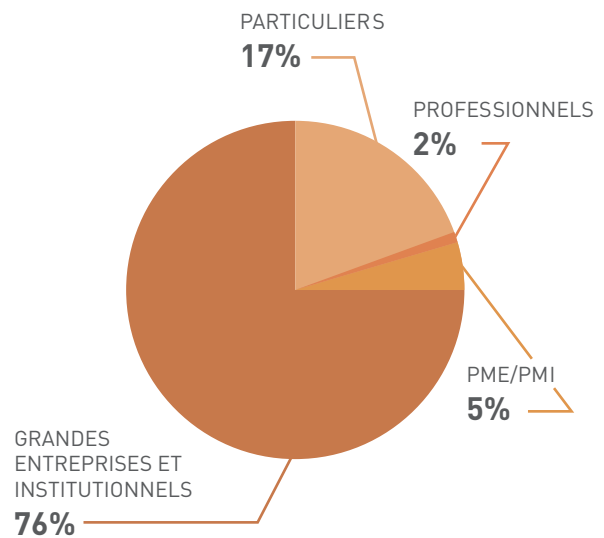


▼ VENTILATION DES RESSOURCES ET EMPLOIS DE LA CLIENTÈLE

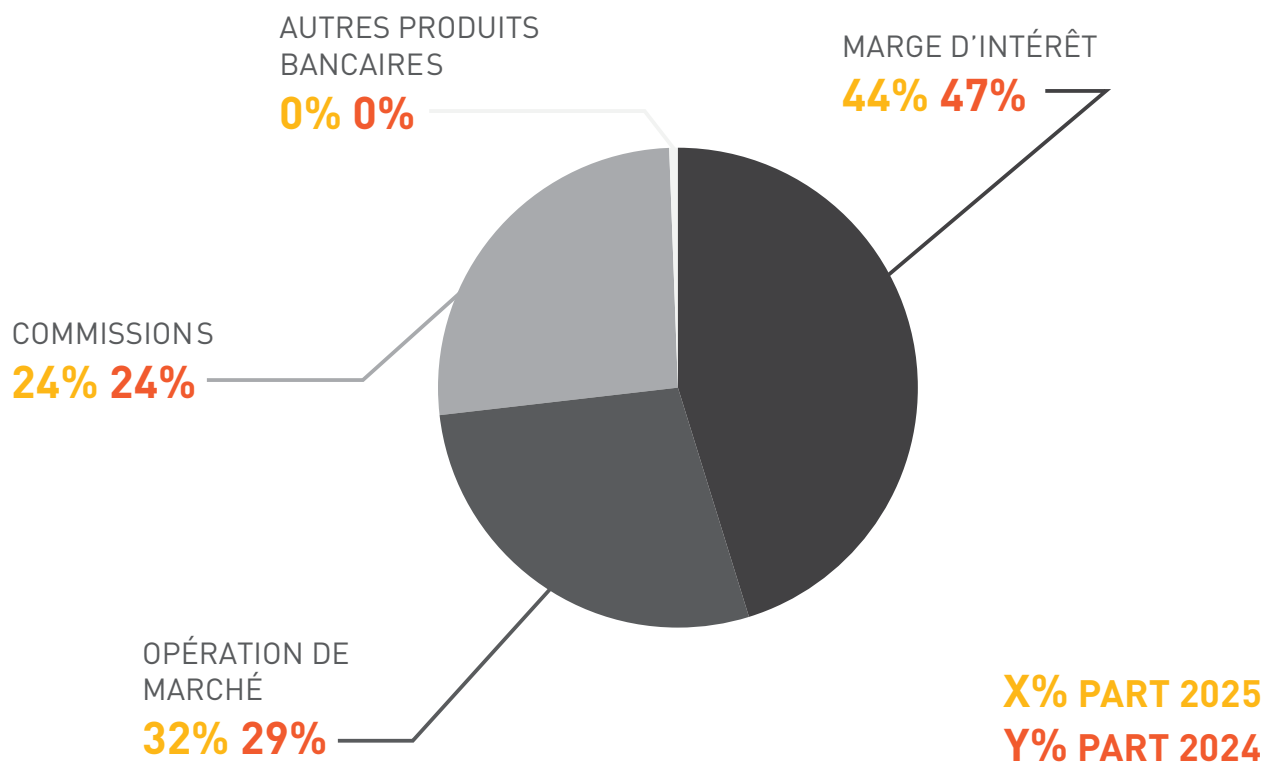
RESSOURCES CLIENTÈLES



EMPLOIS BRUTS CLIENTÈLES



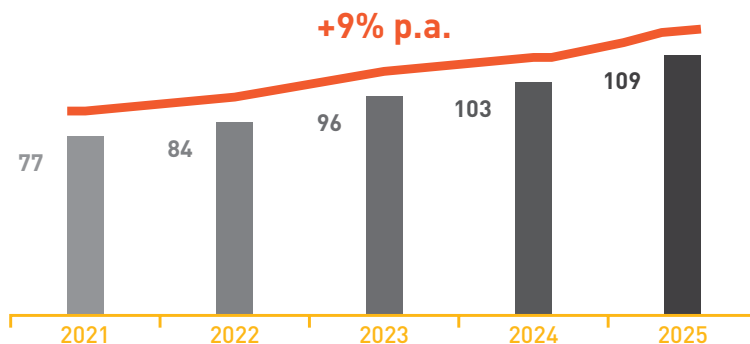
▼ VENTILATION COMPARÉE DU PNB PAR AGRÉGAT



▼ ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS

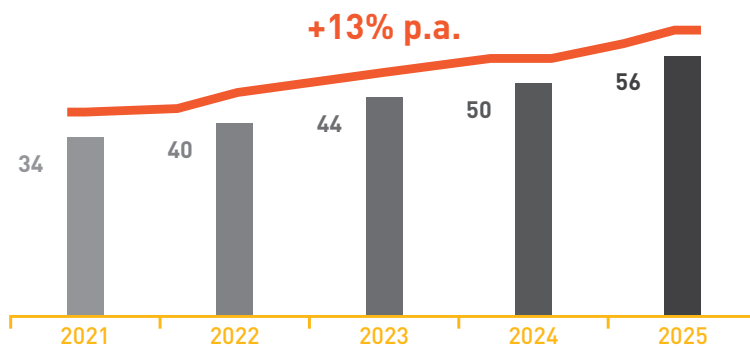
▶ PRODUIT NET BANCAIRE

EN MILLIARDS DE FCFA



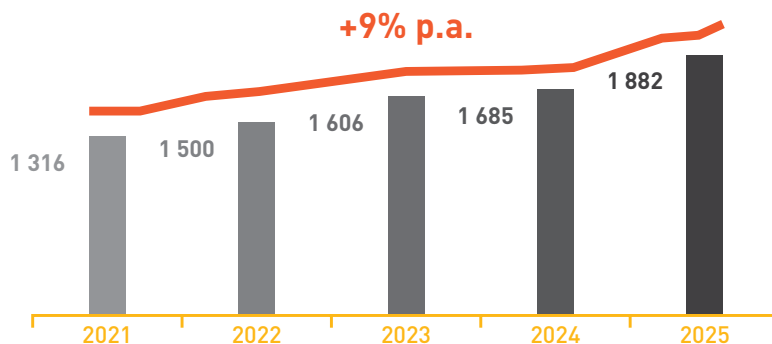
▶ RÉSULTAT NET

EN MILLIARDS DE FCFA



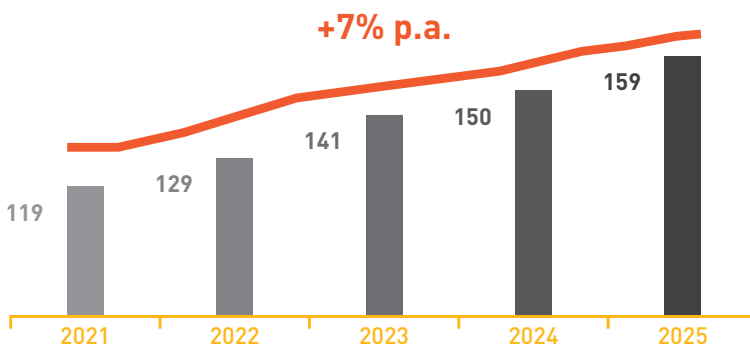
▶ TOTAL BILAN

EN MILLIARDS DE FCFA

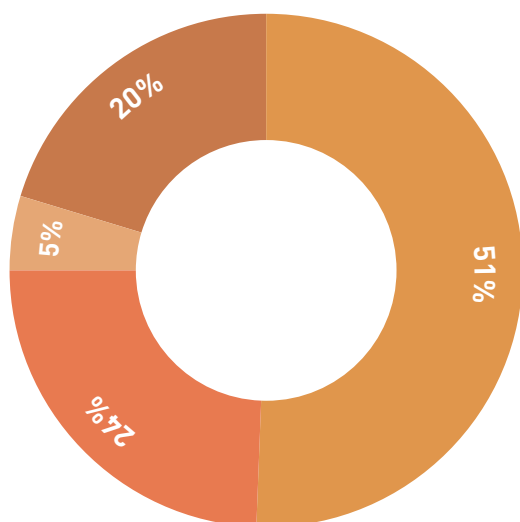


▶ FONDS PROPRES EFFECTIFS

EN MILLIARDS DE FCFA



▼ ZOOM SUR L'ACTION SIB



◀ ACTIONNARIAT 31 DÉCEMBRE 2025

- ATTIJARI WEST AFRICA
- ATTIJARI IVOIRE HOLDING OFFSHORE SA
- ETAT DE CÔTE D'IVOIRE
- FLOTTANT

FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'ACTION SIB

- Place de cotation : BRVM, Zone UEMOA
- Date de 1^{ère} cotation : 27 octobre 2016
- Compartiment de cotation :
1^{er} Compartiment
- CODE ISIN : CI0000001871
- Nombre d'actions au 31 décembre 2025 :
100 000 000
- Valeur nominale de l'action : 200 FCFA
- Capital social au 31 décembre 2025 :
20 000 000 000 FCFA

ÉVOLUTION DU TITRE «SIB» DURANT L'ANNÉE 2025

- Cours + haut : 5 820 FCFA
- Cours + bas : 3 240 FCFA
- Cours de clôture 2025 : 5 750 FCFA
- Performance année 2025 : 63.12%
- Volume moyen quotidien sur le marché
central en 2025 : 38 185 886
- PER au 31 décembre 2025 : 10.34 x
- P/B au 31 décembre 2025 : 2.8 x
- D/Y au 31 décembre 2025 : 7.39%
- Capitalisation boursière au 31/12/25 :
575 000 000 000 FCFA (5^e capitalisation
de la BRVM).
- Payout 2025 (taux de distribution de
dividendes EX 2025) : 76.4%

■ La Société Ivoirienne de Banque (SIB) auréolée de très bons résultats fait partie des valeurs vedettes de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM). En effet, la SIB réalise de solides performances opérationnelles et financières depuis des années surtout en 2025. Celle-ci témoigne d'une capacité remarquable de résilience dans un contexte de forte concurrence doublé d'un environnement macroéconomique exigeant et parfois contraignant.

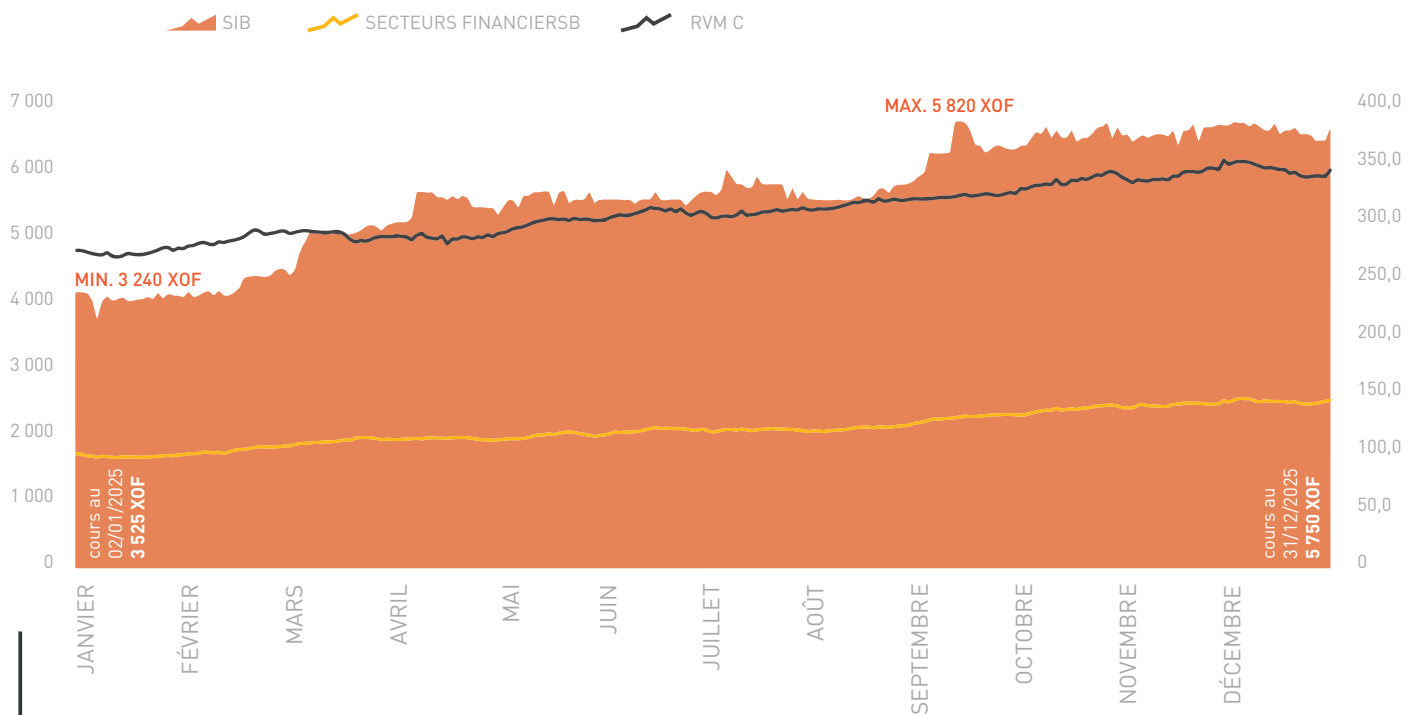
■ Avec un P/E d'environ 10,3x contre 11,9x pour le marché de la BRVM, la valeur SIB peut être qualifiée d'accessible et bon marché actuellement avec un fort potentiel de croissance.

■ Le dividende brut est ressorti à 7,39% avec un payout 76,4%. Ainsi, la politique de distribution de dividende de la SIB est historiquement incitative.

■ En 2025, le ROE est ressorti à 27,2% et le Price to Book à 2,8x.

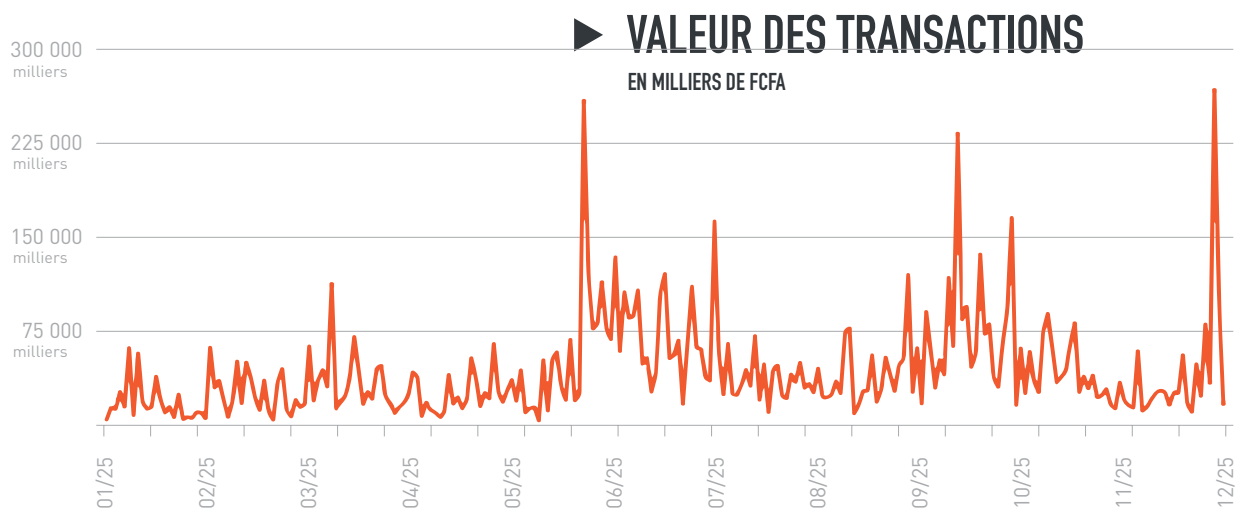
ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION SIB

COURS DE CLÔTURE EN FCFA



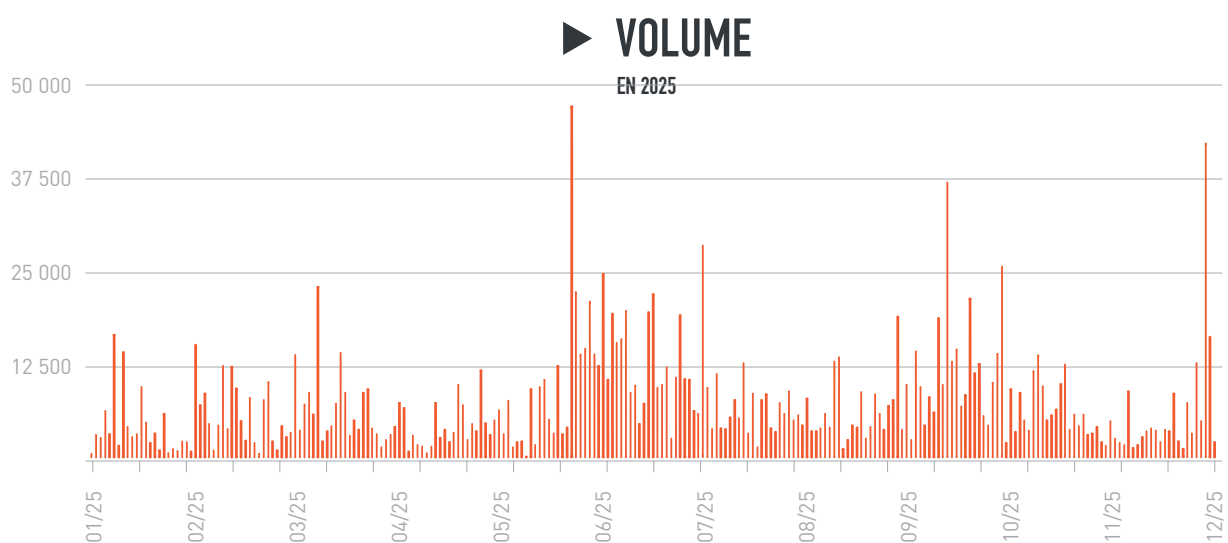
Le BRVM Composite (indice principal) de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières a enregistré une hausse de 25,21% en 2025. Parallèlement, le cours du titre « SIB » a enregistré une très importante performance largement supérieure à celle du marché puisque le cours du titre a atteint une performance de 63,12% durant l'année 2025.

▼ ÉVOLUTION DE LA VALEUR DES TRANSACTIONS



La valeur globale des échanges s'est élevée à 9 508 285 530 FCFA sur l'année 2025. Le plus haut niveau en une séance est de 243 067 280 FCFA effectué le 29/12/2025. Par ailleurs, la SIB occupe le 5ème rang des plus grosses capitalisations du marché « actions » avec une capitalisation boursière de 575 Milliards FCFA, représentant 4.3% de la capitalisation globale du marché « actions » qui ressort à 13 330.71 milliards FCFA.

▼ ÉVOLUTION DE LA VALEUR DES TRANSACTIONS



Sur l'année 2025, le volume global des échanges s'est établi à 1 935 639 actions. Le plus haut niveau des échanges observé en une séance est de 48 157 actions effectuées le 10/06/2025. Dans ce contexte, la SIB est la 8ème valeur du marché des actions la plus échangée de la BRVM, représentant 3,6% des échanges.

009

RÉSOLUTIONS : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

1ÈME RÉSOLUTION

(Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'Exercice social clos au 31 décembre 2025)

L'Assemblée Générale, après en avoir entendu la lecture, prend acte du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice social clos au 31 décembre 2025.

2ÈME RÉSOLUTION

(Rapport des résultats de l'évaluation du Conseil d'Administration, de ses Comités Spécialisés et de ses Administrateurs)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation du rapport sur l'évaluation de l'organe délibérant dans son ensemble, de ses comités spécialisés et de chacun de ses membres, prend acte des résultats mentionnés dans ledit rapport.

3ÈME RÉSOLUTION

(Approbation des Comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2025)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de synthèse de l'exercice social clos au 31 décembre 2025, approuve les comptes dudit exercice qui se solde par un résultat bénéficiaire, après amortissements, provisions et prélèvement BIC, de 55 623 156 759 XOF.

4ÈME RÉSOLUTION

(Approbation des conventions réglementées visées à l'article 438 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et GIE)

L'Assemblée Générale prend acte des termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions intervenues dans le cadre des articles 438 et suivants de l'acte uniforme OHADA et approuve lesdites conventions.

(Affectation du Résultat)

L'Assemblée Générale décide de répartir comme suit le Résultat de l'Exercice clos au 31 décembre 2025 et s'élevant à :

Le RÉSULTAT SOCIAL au 31/12/2025 est de	55 623 156 759 XOF
<ul style="list-style-type: none"> ■ La dotation à la réserve spéciale 15 % (Article 27 de la loi bancaire) ■ Le bénéfice distribuable est de (Résultat de l'exercice après déduction de la réserve spéciale) 	<p>8 343 473 514 XOF</p> <p>47 279 683 245 XOF</p>
Sur proposition du Conseil d'Administration, il est décidé :	
<ul style="list-style-type: none"> ■ D'affecter à la réserve facultative, la somme de ■ De distribuer aux Actionnaires sous forme de dividendes, la somme de <p>Cette distribution correspond à un dividende de 425 XOF bruts par action.</p>	<p>4 779 683 245 XOF</p> <p>42 500 000 000 XOF</p>

Après cette affectation, les capitaux propres de la Banque s'établiront comme suit :

■ CAPITAL SOCIAL	20 000 000 000 XOF
■ RÉSERVE SPÉCIALE	66 582 375 637 XOF
■ RÉSERVE GÉNÉRALE	75 682 149 026 XOF
■ CAPITAUX PROPRES	162 264 524 663 XOF

(Quitus à donner aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mission au cours de l'Exercice social clos au 31 décembre 2025)

L'Assemblée Générale donne quitus à tous les Membres du Conseil d'Administration pour leur gestion et pour tous les actes accomplis par eux au cours de l'Exercice social clos au 31 décembre 2025.

Elle donne également décharge aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leurs mandats au cours de cet exercice social.

(Fixation du montant de l'indemnité de fonction des Administrateurs)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de fixer le montant brut de l'indemnité de fonction allouée aux Administrateurs en rémunération de leurs activités, à la somme de CENT SOIXANTE DIX MILLIONS (170 000 000) XOF, pour l'Exercice social 2025 et, en tout état de cause, autorise les dépenses qui seront nécessaires à la tenue de toute réunion exceptionnelle de ses Instances.

(Prise d'acte de la désignation d'un Représentant Permanent d'un Administrateur Personne Morale)

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions légales et statutaires et aux décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 04 août 2025, prend acte de la désignation de :

- Monsieur Daouda COULIBALY -
- Né le 08 août 1971 à Lokaha (Côte d'Ivoire), de nationalité ivoirienne -.
- en qualité de nouveau Représentant Permanent de ATTIJARI WEST AFRICA (AWA), en remplacement de Monsieur Jamal AHIZOUNE.

M. Daouda COULIBALY exercera ses fonctions de Représentant Permanent pour la durée du mandat restant à courir du mandat de l'Administrateur personne morale qu'il représente, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera en 2030 sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2029, date du renouvellement du mandat des Administrateurs de la Société Ivoirienne de Banque.

M. Daouda COULIBALY déclare accepter les fonctions qui lui sont conférées et ne faire l'objet d'aucun empêchement à l'exercice de celles-ci.

(Ratification de la mise à jour de trois (3) conventions réglementées)

Le Conseil d'Administration soumet à la ratification de l'Assemblée Générale les conventions réglementées suivantes :

PREMIÈRE CONVENTION

CONVENTION SIB – AITA (MISE À JOUR)

Convention de services informatiques divers signée le 02/01/2025

Durée : 12 mois avec tacite reconduction

Règlement des litiges : recours à l'arbitrage du Président Directeur Général du Groupe Attijariwafa bank

DEUXIÈME CONVENTION

CONVENTION SIB – APP (MISE À JOUR)

Convention de services monétiques divers signée le 16/06/2025

Durée : 12 mois avec tacite reconduction

Règlement des litiges : recours à l'arbitrage du Président Directeur Général du Groupe Attijariwafa bank

TROISIÈME CONVENTION

CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE SIB - AWA (MISE À JOUR)

Convention de services d'assistance technique et de coopération dans divers domaines divers signée le 23/05/2025

Durée : 12 mois avec tacite reconduction

Règlement des litiges : recours à l'arbitrage du Président Directeur Général du Groupe Attijariwafa bank

L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, ratifie en leur état lesdites conventions.

(Désignation d'un des Co-Commissaires aux Comptes titulaire et de son suppléant auprès de la SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE)

L'Assemblée Générale, conformément aux prescriptions légales et statutaires, désigne pour une durée de TROIS EXERCICES SOCIAUX couvrant les exercices sociaux 2026 - 2027 et 2028, en remplacement du Cabinet GRANT THORNTON AUDIT CI Titulaire et du Cabinet FIN 4 AFRICA Suppléant, dont les mandats sont venus à expiration et sous réserve de l'approbation de la Commission Bancaire de l'UMOA :

- En tant que CO-COMMISSAIRE aux COMPTES TITULAIRE
- Le Cabinet BDO

Régulièrement inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Côte d'Ivoire

Représenté par Monsieur Hady DRAME - Associé signataire

Expert-Comptable diplômé inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Côte d'Ivoire
Deux Plateaux Vallon, 369, Rue J77 – 01 BP 8245 Abidjan 01

- En tant que CO-COMMISSAIRE aux COMPTES SUPPLEANT du Cabinet BDO
- Le Cabinet MOIHE AUDIT & CONSEIL

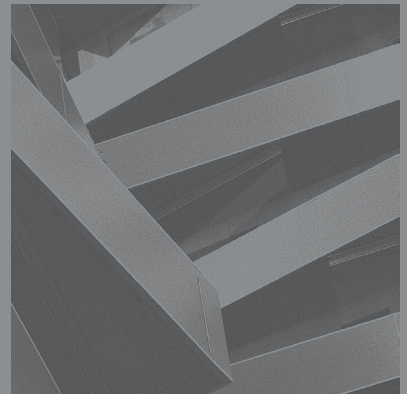
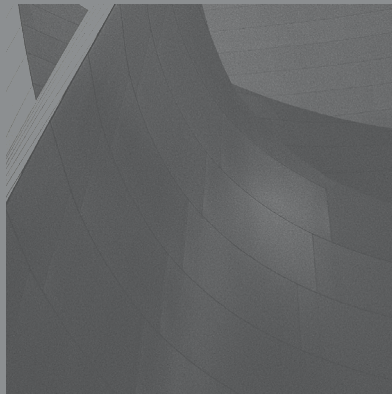
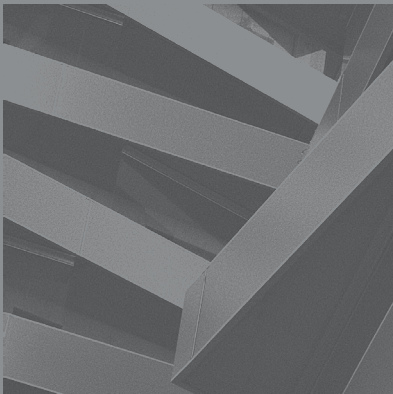
Régulièrement inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Côte d'Ivoire

Représenté par M. Koffi Joseph YAO - Associé signataire

Expert-Comptable diplômé inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Côte d'Ivoire
Deux Plateaux - Bd. Latrille, Route d'Angré, du 181 au 183 Résidence SICOGI- 08 BP 2036 Abidjan 08

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôts ou publications qu'il appartiendra.



010

ANNEXES

COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

FORMALITÉS PRÉALABLES À ACCOMPLIR POUR PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE

Pour participer à l'Assemblée, l'Actionnaire doit justifier de la propriété ou de la représentation d'au moins une (1) action. Seuls les titulaires d'actions dont la propriété est justifiée, par une inscription ou une attestation délivrée par un organisme habilité, peuvent y assister.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les formulaires de pouvoir et de vote par correspondance sont tenus à la disposition des Actionnaires auprès de leur Société de Gestion et d'Intermédiation et au siège social de la Banque. Le formulaire de vote par correspondance est également disponible sur le site Internet www.sib.ci et sur le site Internet de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) www.brvm.org.

Conformément à l'Article 30.7 des Statuts de la Banque, le formulaire de vote par correspondance devra être adressé à la société, à son siège social par lettre au porteur contre récépissé, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par courrier électronique adressé à **ago2026@sib.ci** et reçu par la société au moins vingt-quatre (24) heures avant la tenue de l'assemblée.

Par ailleurs, afin que le vote par correspondance puisse être comptabilisé, l'Actionnaire qui désire procéder ainsi doit informer le Président du Conseil d'Administration de son absence au moins trois (3) jours avant la tenue de l'assemblée par lettre au porteur contre récépissé ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à déposer au siège social de la société, ou encore par courrier électronique adressé à **ago2026@sib.ci**.

Les Articles 30.4.3, 30.6 et 30.7 des Statuts, la Banque permet à tout Actionnaire d'assister à la réunion par visioconférence.

Les Actionnaires qui souhaiteraient effectivement assister à l'Assemblée Générale par visioconférence, pour être identifiés et recevoir le lien ad hoc, devront au préalable en informer la Banque, au plus tard trois (3) jours avant, par un courrier électronique adressé à **ago2026@sib.ci**.

SOCIETE IVOIRENNE DE BANQUE (SIB)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUANT À TITRE ORDINAIRE DU MARDI 12 MAI 2026

POUVOIR

Je soussigné(e)

Adresse

Propriétaire deactions

auxquelles sont rattachéesvoix,

en conservation auprès de la SGI / Banque*.....

Agissant en qualité d'Actionnaire de la SIB constitue pour mandataire sans faculté de substituer

Mr/Mme**.....

.....

ou à défaut Mr/Mme**.....

.....

afin de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le mardi 12 mai 2026, à

10h00, à la CRRAE UMOA (Abidjan-Plateau, Angle du Boulevard Botreau Roussel, Rue Privée CRRAE-

UMOA), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour tel que repris dans la convocation à ladite assemblée.

En conséquence, assister à ladite Assemblée Générale Ordinaire, signer la feuille de présence et toutes

autres pièces, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et, généralement, faire le nécessaire.

Le présent pouvoir*** conservera tous ses effets pour toutes les Assemblées successivement réunies à

l'effet de délibérer sur le même ordre du jour en cas de remise pour défaut de quorum ou toute autre cause.

Fait à, le

Signature****

NOTES IMPORTANTES

(*) A défaut d'une légalisation formelle, le présent Pouvoir, pour être valide, devra comporter le cachet de la SGI ASWA, ou le cachet du Conservateur des titres indiqué ci-haut. Les photocopies ne seront pas recevables.

(**) Le Pouvoir ne peut être donné qu'à une personne majeure.

(***) Tout pouvoir doit être accompagné de la copie d'une pièce d'identité valide du titulaire (Actionnaire).

(****) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "bon pour pouvoir".

INFORMATIONS PRATIQUES

LES DROITS DE L'ACTIONNAIRE

Les droits conférés par la détention d'actions SIB CI sont les suivants :

- un droit pécuniaire : la détention d'actions donne droit à un dividende dont le montant est approuvé le jour de l'Assemblée Générale ;
- un droit à l'information : l'action confère à son porteur le droit de demander des informations concernant la banque et ses résultats ;
- un droit de vote : à chaque action correspond un droit de vote qui peut être exercé le jour de l'Assemblée Générale par l'Actionnaire, pour se prononcer sur les résolutions soumises à l'ordre du jour.

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE DE POUVOIR ?

Si l'Actionnaire a choisi de se faire représenter à l'Assemblée, il doit :

- renseigner ses nom(s), prénom(s) et adresse dans les espaces prévus à cet effet ;
- indiquer le nombre d'actions détenues ;
- indiquer le nom de la personne à laquelle il donne pouvoir ;
- dater et signer le formulaire en faisant précéder la signature de la mention «Bon pour pouvoir».

L'Actionnaire a la possibilité de désigner une deuxième personne pour le représenter, au cas où la première ne peut pas assister à l'Assemblée.

S'INFORMER SUR LA SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE BANQUE (SIB)

Le Secrétariat du Conseil de la SIB met à la disposition des Actionnaires l'ensemble des documents institutionnels et financiers édités par la banque.

Ces documents peuvent être récupérés par différents moyens, selon la convenance des Actionnaires :

- au Siège de la banque, sis au Plateau, 34 Bd de la République, Immeuble Alpha 2000 ;
- sur demande par courrier électronique à l'adresse ago2026@sib.ci
- via le site internet de la SIB www.sib.ci/telechargement

La SIB s'engage ainsi à fournir à ses Actionnaires une information régulière et efficace, conformément aux meilleurs standards internationaux et à la réglementation en vigueur.

COMITÉ DE DIRECTION

PRÉNOMS NOM	FONCTION
M. Mohamed EL GHAZI	Directeur Général
M. Bakary YEO	Directeur Général Adjoint en charge du Périmètre Commercial
M. Youssef KRISNI	Directeur Général Adjoint en charge du Périmètre Support
Mme Cynthia AKELE-WILSON	Directeur Financier
M. Thierno DIOUF	Directeur de l'Audit Général et de l'Inspection
M. Fabrice AHUI	Directeur du Contrôle Permanent
M. Brahima SORO	Directeur de la Gestion et de la Supervision des Risques
Mme Bibata SAWADOGO	Directeur des Engagements
Mme Kadiatou SORO	Directeur des Affaires Juridiques
M. Alimamy BARO	Directeur Capital Humain
M. Cheikam SANKON	Directeur de l'Organisation et des Projets
M. Marc BOGLER	Directeur du Marché Entreprises
M. Ahmed HAJ-HAMOU	Directeur du Marché des Particuliers et Professionnels
M. Hassim DIARRASSOUBA	Directeur des Métiers Financiers Spécialisés
Mme Francine KUAKUVI	Responsable de la Salle de Marché
Mme Roselyne Salomé DOGBO	Directeur des Opérations
M. Cyr COULIBALY	Directeur des Systèmes d'Information
M. Adama Hamed KONE	Directeur de la Transformation
M. Jean-Christophe KOUAKOU	Directeur de la Logistique et des Achats
M. Alain BADJE	Directeur de la Conformité, Déontologie & Sécurité Financière
M. Gervais DADIE	Responsable Centre de Relation Clients « CRC »
M. Kader KEITA	Responsable Communication et RSE
Mme Joëlle TANNY	Responsable Gouvernance et Conseil Juridique

UN RÉSEAU DE 71 AGENCES, CENTRES PROFESSIONNELS ET CENTRES ENTREPRISES AU 31 DÉCEMBRE 2025

ABOBO ^[2]

SIB ABOBO

Abobo Rond-Point, en face de la Mairie
27 20 20 00 70 / 27 20 20 00 88

SIB PLATEAU-DOKUI

Plateau-Dokui, Route du Zoo, en face de la Station OLA Energy
27 20 20 00 76

ADJAMÉ ^[2]

SIB ADJAMÉ

220 LOGEMENTS, Adjamé, 220 Logements, vers le Rond-point,
sur la voie de Fraternité Matin
27 21 22 52 49

SIB ADJAMÉ FORUM

Adjamé, entre la Pharmacie St Michel et la Pharmacie Ste Marie,
non loin du Terrain Harris
27 20 20 01 71

ATTÉCOUBÉ ^[1]

SIB ATTÉCOUBÉ

Non loin du centre commercial d'Attécoubé
27 21 22 57 60 / 27 21 22 57 62

COCODY ^[1,4]

SIB ANGRÉ DJIBI

Cocody, Angré Djibi, Carrefour Tapis Rouge
27 21 22 52 48 / 27 21 22 57 11

SIB ANGRÉ LES OSCARS

Cocody, Boulevard des Martyrs, entre le Carrefour les Oscars
et le Commissariat d'Angré (22^{ème} arrondissement)
27 21 22 52 47 / 27 21 22 57 12

SIB BOULEVARD LATRILLE

Cocody, Boulevard des Martyrs, au 1^{er} feu après Sococé,
en direction du Carrefour Duncan
27 21 22 52 45 / 27 21 22 57 10

SIB CARREFOUR ABATTA

Cocody, Boulevard Mitterrand, Immeuble Lauriers,
sis avant le Carrefour Abatta, en direction de Bingerville
27 21 22 52 37 / 27 21 22 57 16

SIB CENTRE COMMERCIAL LA DJIBI

Cocody, Angré 9^e tranche, près de la CNPS Djibi
27 21 22 52 16 / 27 21 22 57 13

SIB COCODY

Cocody, Boulevard des Martyrs, face Cité Rouge
27 21 22 52 21 / 27 21 22 57 09

SIB COCODY BOULEVARD DE FRANCE

Cocody, Corniche, route du Lycée Technique,
face Collège International La Corniche
27 21 22 52 54 / 27 21 22 57 28

SIB COCODY PALM CLUB

Cocody, angle Route du Lycée Technique et Boulevard
des Martyrs, Galerie Commerciale de l'Hôtel "Palm Club"
27 21 22 52 34 / 27 21 22 57 04

SIB 2 PLATEAUX

Cocody, 2 Plateaux, Rue des Jardins, face à Cash Center
27 21 22 52 22 / 27 21 22 52 23

SIB ESPACE PRIVILÈGE RUE DES JARDINS

Cocody, 2 Plateaux, Rue des Jardins, à 150m de l'Église S^{te} Cécile
27 21 22 52 57 / 27 21 22 57 39

SIB PALMERAIE

Cocody, Riviera Palmeraie, Rond-point de la Palmeraie
27 21 22 52 33 / 27 21 22 57 15

SIB RIVIÉRA 2

Cocody, Riviera 2, Immeuble Pierre, derrière la station Total
27 21 22 52 46 / 27 21 22 57 14

SIB RIVIÉRA 3

Cocody, Riviera 3, route du Lycée Français, en direction
de M'Pouto, avant la Pharmacie St Pierre des Rosées
27 21 22 52 44 / 27 21 22 57 18

GRAND-BASSAM ^[1]

SIB GRAND-BASSAM

Rue Principale, à 100 m de l'Université Internationale
de Grand-Bassam (UIGB)
27 22 21 57 60 / 27 22 21 57 70

KOUMASSI ^[2]

SIB KOUMASSI

Boulevard VGE avant le Grand Carrefour de Koumassi,
en direction de l'Aéroport FHB
27 21 22 52 24 / 27 21 22 57 25

SIB KOUMASSI PANGOLIN

Koumassi, face à la Cité Pangolin
27 20 20 01 37 / 27 20 20 01 38

MARCORY ^[8]

CENTRE PROFESSIONNEL

MARCORY PIERRE ET MARIE CURIE

Marcory - Zone 4, Rue Pierre et Marie Curie,
à la descente du pont HKB
27 21 22 52 18 / 27 21 22 52 19

ESPACE PRIVILÈGE ZONE 4

Marcory - Zone 4, Rue Paul Langevin
27 20 20 00 00

SIB BOULEVARD DE MARSEILLE

Marcory - Zone 4, Boulevard de Marseille
à proximité du carrefour de la rue Mercedes
27 20 20 01 04 / 27 20 20 00 21

SIB MARCORY

Marcory Résidentiel, Rue de la Paix
27 21 22 52 41 / 27 21 22 57 26

SIB MARCORY MARCHÉ

Marcory, Boulevard du Cameroun, face au Grand Marché
27 21 22 52 17 / 27 21 22 57 24

SIB MARCORY STE THÉRÈSE

Marcory, près de l'Église Ste Thérèse
27 21 22 52 52 / 27 21 22 57 22 / 27 21 22 57 23

SIB MARCORY SQUARE CENTER

Marcory - Zone 3, Centre commercial Square Center
27 20 20 01 36

SIB MARCORY VGE

Rond-point Solibra, non loin du Collège Moderne Voltaire
27 21 22 52 12 / 27 21 22 52 13

PLATEAU [8]

CENTRE ENTREPRISES SIÈGE

Plateau, Rue Gourgas, Tour immeuble Alpha 2000, 1^{er} étage
27 20 20 00 00

CENTRE PROFESSIONNEL SIÈGE

Plateau, Boulevard de la République, Immeuble Alpha 2000
27 20 20 00 00

AGENCE CENTRALE

Plateau, Boulevard de la République, Immeuble Alpha 2000
27 20 20 00 00

AGENCE DIPLOMATIQUE

Plateau, Avenue Chardy, Immeuble Alpha 2000, 6^{ème} étage
27 20 20 00 55 / 27 20 20 00 99

SIB 2000

Plateau, Boulevard de la République,
Immeuble Alpha 2000 Siège, 4^{ème} étage
27 20 20 01 17

SIB AVENUE NOGUÈS

Plateau, Avenue Noguès, face au nouveau Siège CNPS
27 21 22 52 32 / 27 21 22 57 01

SIB COMMERCE

Plateau, Rue du Commerce, face Gare Lagunaire
27 21 22 52 20 / 27 21 22 57 00

SIB PLATEAU HARMONIE

Plateau Boulevard Carde, Immeuble Harmonie,
à proximité de la Cour Suprême
27 20 20 00 29 / 27 20 20 00 32

PORT-BOUËT [2]

SIB VRIDI PALM BEACH

Port-Bouët, Carrefour Vridi Cité,
Immeuble pharmacie « Palm Beach »
27 20 20 01 00 / 27 20 20 01 02

CENTRE ENTREPRISES VRIDI

Vridi, non loin du rond-point de la Zone Industrielle
27 20 20 00 00

TREICHVILLE [3]

SIB PALAIS DES SPORTS

Treichville, Boulevard de Marseille,
près de la Clinique Hôtel Dieu
27 20 20 00 00

SIB TREICHVILLE AVENUE 8

Treichville, Avenue 8, à proximité de la Mosquée
27 21 22 52 35 / 27 21 22 57 07

SIB TREICHVILLE NOUVEAU MARCHÉ

Treichville, Immeuble Treichcenter,
face Mairie et nouveau marché
27 21 22 52 59 / 27 21 22 57 08

YOPOUGON [5]

CENTRE ENTREPRISES YOPOUGON ZONE INDUSTRIELLE

Yopougon Zone Industrielle, à proximité de Bernabé et Rimco
27 20 20 01 50

SIB YOPOUGON 1^{ER} PONT

Yopougon, Carrefour Sable, route de la pharmacie Bel Air
27 20 20 01 85 / 27 20 20 00 86

SIB YOPOUGON BASE CIE

Yopougon, quartier base CIE, à côté de la station Petroci
27 20 20 00 84 / 27 20 20 00 90

SIB YOPOUGON NOUVEAU QUARTIER

Yopougon, face à la pharmacie du nouveau quartier
27 20 20 00 74 / 27 20 20 00 53

SIB YOPOUGON QUARTIER MAROC

Yopougon, rue principale du quartier Maroc,
entre le carrefour Anador et le restaurant Mont Sinai
27 20 20 00 41 / 27 20 20 00 63

INTERIEUR DU PAYS [21]

SIB ABENGOUROU

Abengourou, Rue Principale
27 21 22 52 51 / 27 21 22 57 44

SIB ABOISSO

Aboisso, Rue des Banques
27 20 20 01 21 / 27 20 20 01 24

SIB AGNIBILÉKRO

Agnibilékro, Rue Principale
27 21 22 52 30 / 27 21 22 57 46

SIB ADZOPÉ

Adzopé, Rue Principale, face à Orange Côte d'Ivoire
27 21 22 57 41 / 27 21 22 57 40

SIB BOUAFLE

Bouaflé, face au Marché
27 21 22 52 36 / 27 21 22 57 38

SIB BOUAKÉ

Bouaké, Avenue Gabriel Dadié
27 21 22 52 18 / 27 21 22 52 19

SIB BOUAKÉ MARCHÉ DE GROS

Bouaké, face au Grand Marché
27 20 20 01 41 / 27 20 20 01 53

SIB DALOA

Daloa, Rue du Commerce
27 21 22 52 11 / 27 21 22 57 37

SIB DIVO

Divo, Quartier Commerce
27 21 22 52 25 / 27 21 22 57 34

SIB DUÉKOUÉ

Duékoué, Voie Principale, Carrefour du Marché
27 21 22 52 40 / 27 21 22 57 36

SIB FERKÉSSÉDOUGOU

Ferkéssédougou, Rue Principale, face au Marché
27 21 22 52 31 / 27 21 22 57 45

SIB GAGNOA

Gagnoa, Rue du Commerce
27 21 22 52 55 / 27 21 22 57 33

SIB KATIOLA

Katiola, Voie Principale, face à l'Hôtel «Le Hambol»
27 21 22 52 58 / 27 21 22 57 47

SIB KORHOGO

Korhogo, Quartier Commerce
27 21 22 52 10 / 27 21 22 57 42 / 27 21 22 57 43

SIB MAN

Man, Rue des Banques
27 21 22 52 42 / 27 21 22 57 35

SIB MÉAGUI

Méagui, Voie Principale, face à CDCI
27 21 22 52 38 / 27 21 22 57 31

SIB SAN-PÉDRO

San-Pédro, Rue des Banques
27 21 22 52 26 / 27 21 22 52 27

SIB SAN-PÉDRO BARDOT

San-Pédro, Rue Principale du Quartier Bardot
27 21 22 52 43 / 27 21 22 57 29

SIB SASSANDRA

Sassandra, Voie Principale, face au Port de Pêche
27 21 22 52 39 / 27 21 22 57 30

SIB SOUBRÉ

Route Nationale, à 100m du Pont Nawa
27 21 22 52 50

SIB YAMOUSOUKRO

Yamoussoukro, Quartier 220, Avenue Principale
27 21 22 52 28 / 27 21 22 52 29



AVIS DE CONVOCATION

Les Actionnaires de la Société Ivoirienne de Banque, Société Anonyme au capital de 20.000.000.000 de francs CFA, dont le siège social est à Abidjan (République de Côte d'Ivoire), 34, Boulevard de la République – 01 BP 1300 Abidjan 01, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier d'Abidjan, sous le numéro CI-ABJ-01-1962-B14-00956 / LBCI A 0007 C, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le **mardi 12 Mai 2026 à 10 heures à la CRRAE – UMOA** (Abidjan – Plateau, Angle Boulevard Botreau Roussel, Rue Privée CRRAE - UMOA) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- A. Présentation du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice social clos au 31 décembre 2025 -
- B. Présentation du rapport des résultats de l'évaluation du Conseil d'Administration, de ses Comités Spécialisés et de ses Administrateurs -
- C. Présentation du Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de l'exercice social clos au 31 décembre 2025 -
- D. Présentation du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'Article 438 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et GIE et à l'article 45 de l'ordonnance portant réglementation bancaire -
- E. Approbation des comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2025 -
- F. Approbation des conventions visées à l'Article 438 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et GIE -
- G. Affectation du résultat -
- H. Quitus à donner aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mission au cours de l'exercice social clos au 31 décembre 2025 -
- I. Fixation du montant de l'indemnité de fonction des Administrateurs au titre du Conseil d'Administration -
- J. Prise d'acte de la désignation d'un Représentant Permanent d'un Administrateur Personne Morale -
- K. Ratification de la mise à jour de trois (3) conventions réglementées -
- L. Désignation d'un des Co-commissaires aux comptes titulaires et de son suppléant auprès de la Société Ivoirienne de Banque -
- M. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales -

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir se rendre à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle munis d'une pièce d'identité valide pour les titulaires ou d'un pouvoir suivi de la pièce du titulaire pour ceux qui se feront représenter.

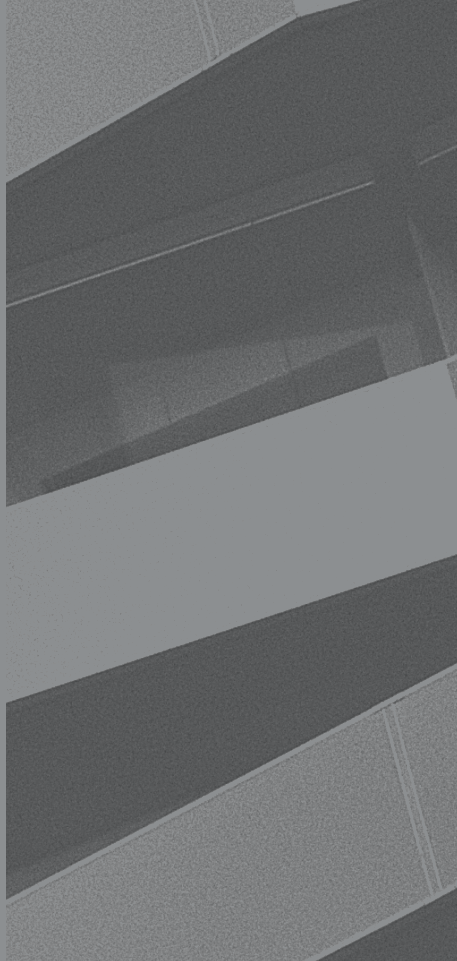
Par ailleurs, il est rappelé aux Actionnaires que les statuts de la Société Ivoirienne de Banque permettent la participation à l'Assemblée Générale Annuelle par visioconférence ainsi que le vote par correspondance. Les Actionnaires qui souhaiteraient effectivement assister à l'Assemblée Générale Ordinaire par visioconférence, devront au préalable en informer le Président du Conseil d'Administration par courrier électronique adressé à ago2026@sib.ci ou en y indiquant leurs nom et prénoms ainsi que leur SGI afin de recevoir le lien et les identifiants de connexion. Ils peuvent également procéder par lettre au porteur contre récépissé ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à déposer au siège social de la société, au plus tard le **mercredi 06 mai 2026 à 10 heures 00 minutes**.

Les formulaires de pouvoir et de vote par correspondance sont tenus à la disposition des Actionnaires auprès de leur Société de Gestion et d'Intermédiation et au siège social de la SIB. Le formulaire de vote par correspondance est également disponible sur le site internet www.sib.ci.

Conformément à l'Article 29.7 des Statuts de la Banque, le formulaire de vote par correspondance devra être adressé à la Société Ivoirienne de Banque par courrier électronique adressé à ago2026@sib.ci, par lettre au porteur contre récépissé ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et reçu par la banque au plus tard le **mercredi 06 mai 2026 à 10h00**. Par ailleurs, afin que le vote par correspondance puisse être comptabilisé, l'Actionnaire qui désire procéder ainsi doit informer le Président du Conseil d'Administration de son absence au plus tard le **vendredi 08 mai 2026 à 10h00** par courrier électronique adressé à ago2026@sib.ci, par lettre au porteur contre récépissé ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à déposer au siège social de la société.

Pour le Conseil d'Administration
M. Georges N'DIA COFFI
Président du Conseil d'Administration





**Société Ivoirienne
de Banque**
Groupe Attijariwafa **bank**
Croire en vous

